

**Compte-rendu du séminaire  
de restitution des ateliers de concertation**  
(5 juillet 2011)

<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>2</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>4</b>
1. POURQUOI CETTE METHODE.....	4
2. RAPPEL DES PROCHAINES ECHEANCES.....	5
3. DEROULEMENT DE LA JOURNEE DE RESTITUTION.....	5
4. RESTITUTION DES GROUPES DE TRAVAIL DU SEMINAIRE .....	5
<b>FONCTIONNEMENT ECOLOGIQUE DE L'ENSEMBLE DES ZONES HUMIDES.....</b>	<b>6</b>
1. « FAVORISER LA DIVERSITE ET LA FONCTIONNALITE DES ZONES HUMIDES » .....	6
2. « CARTOGRAPHIER ET SUIVRE L'ENSEMBLE DES HABITATS NATURELS D'UN POINT DE VUE FONCTIONNEL » .....	7
3. « IDENTIFIER TOUTES LES SOURCES DE CONNAISSANCES, LES RASSEMBLER, FAVORISER L'ACQUISITION DE NOUVELLES CONNAISSANCES, ASSURER LEUR VULGARISATION » .....	7
4. « AMELIORER LA GESTION DES FLUX HYDRO-SEDIMENTAIRES » .....	8
5. « PARTICIPER A LA REHABILITATION ET A L'ENTRETIEN DES RESERVOIRS EN ACCOMPAGNEMENT DES GESTIONNAIRES » .....	9
6. « FAIRE EVOLUER LES ACTIVITES ACTUELLES POUR LES RENDRE RESPECTUEUSES DES MILIEUX » .....	9
7. « EVALUER LA PERTINENCE DES TRAITEMENTS DE DEMOUSTICATION ET LES ALTERNATIVES » .....	10
8. « SENSIBILISER A L'IMPORTANCE DES DOMAINES ENDIGUES ET DES PRES SALES » .....	10
9. ECHANGES ET DISCUSSIONS EN SEANCE PLENIERE DE RESTITUTION DE L'ENSEMBLE DES GROUPES DE TRAVAIL .....	11
<b>ECO-CONDITIONNALITE DES USAGES : EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES .....</b>	<b>12</b>
1. « EXPLOITER LES RESSOURCES DE MANIERE DURABLE ».....	12
2. « FAVORISER LE MAINTIEN DES FILIERES PROFESSIONNELLES ET LA DIVERSIFICATION DE LEURS ACTIVITES ».....	13
3. « SOUTENIR LA VALORISATION DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES » .....	14
4. « PARTICIPER ET CONTRIBUER A L'AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EAU » .....	14
5. « PARTICIPER A L'AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE SUR LES ESPECES EXPLOITABLES ».....	15
6. « ASSURER UNE VEILLE DE L'EXPLOITATION DE NOUVELLES RESSOURCES ET EVALUER LEURS IMPACTS POTENTIELS » .....	16
7. ECHANGES ET DISCUSSIONS EN SEANCE PLENIERE DE RESTITUTION DE L'ENSEMBLE DES GROUPES DE TRAVAIL .....	16
<b>ECO-CONDITIONNALITE DES USAGES : LE SECTEUR DU NAUTISME.....</b>	<b>18</b>
1. « ENCOURAGER ET SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DE TECHNOLOGIES PLUS RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT DU BASSIN » .....	18
2. « OPTIMISER LE STATIONNEMENT DES EMBARCATIONS DE PLAISANCE, L'ADAPTER AUX PRATIQUES ET MINIMISER LES IMPACTS DES MOUILLAGES » .....	20
3. « MINIMISER LES IMPACTS DES PRATIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT » .....	22
4. « ENTRETIENIR LA COHABITATION ET LA MIXITE DES ACTIVITES » .....	23
5. « AMELIORER LA CONNAISSANCE DES PRATIQUES ET DE LEURS POTENTIELLES INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT ET MUTUALISER LES INFORMATIONS ».....	24
6. MIEUX INFORMER LES PRATIQUANTS (NOTAMMENT LES NON-ADHERENTS D'ASSOCIATIONS) DES CARACTERISTIQUES NAUTIQUES LOCALES.....	25
7. ECHANGES ET DISCUSSIONS EN SEANCE PLENIERE DE RESTITUTION DE L'ENSEMBLE DES GROUPES DE TRAVAIL .....	26
<b>SENSIBILISATION ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>28</b>
1. « ADOPTER UNE DEMARCHE PARTENARIALE ET UN DISCOURS COMMUN DE SENSIBILISATION » .....	28
2. « INCITER LES USAGERS ET LES HABITANTS AU RESPECT DU MILIEU MARIN » .....	29
3. « SENSIBILISER/RESPONSABILISER SUR L'IMPACT DES USAGES SUR LA BIODIVERSITE ET SON IMPORTANCE POUR L'EQUILIBRE/DYNAMIQUE DE L'ECOSYSTEME ».....	30
4. ECHANGES ET DISCUSSIONS EN SEANCE PLENIERE DE RESTITUTION DE L'ENSEMBLE DES GROUPES DE TRAVAIL .....	32
<b>VALORISATION DES PATRIMOINES NATURELS ET CULTURELS A TRAVERS LE TOURISME.....</b>	<b>34</b>
1. « PARTICIPER A LA DEFINITION DES ACTIONS DE VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL » .....	34
2. « PARTAGER ET MUTUALISER L'INFORMATION SUR LES ACTIONS DE VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL » .. .....	35

3.	« RENFORCER LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE MARITIME » .....	35
4.	« MOBILISER ET DEVELOPPER LES COMPETENCES DES ACTEURS DE LA VALORISATION DES PATRIMOINES NATURELS ET CULTURELS » .....	35
5.	« FAVORISER L'ACCESSIBILITE A L'OFFRE ECOTOURISTIQUE ».....	36
6.	LE GROUPE DE TRAVAIL.....	36
7.	ECHANGES ET DISCUSSIONS EN SEANCE PLENIERE DE RESTITUTION DE L'ENSEMBLE DES GROUPES DE TRAVAIL .....	40
<b>OBSERVATOIRE DE LA NATURE .....</b>		<b>41</b>
1.	« PROTEGER ET RESTAURER LES HABITATS NATURELS ET ESPECES PATRIMONIALES DU BASSIN D'ARCACHON » .....	41
2.	« AMELIORER LA CONNAISSANCE DU FONCTIONNEMENT DES ECOSYSTEMES EN FAISANT LA PART ENTRE LES FAITS DES FACTEURS ANTHROPIQUES ET NATURELS » .....	42
3.	« METTRE EN COMMUN, DEVELOPPER ET CROISER LES OBSERVATOIRES ET LES INDICATEURS DE SUIVI DU MILIEU NATUREL » ..	44
4.	« CENTRALISER ET RENDRE ACCESSIBLE LES CONNAISSANCES, SUIVIS ET PROJETS EXISTANTS ET PARTAGER CETTE REFERENCE AUPRES DES ACTEURS DU TERRITOIRE ET DES USAGERS DU TERRITOIRE » .....	46
5.	ECHANGES ET DISCUSSIONS EN SEANCE PLENIERE DE RESTITUTION DE L'ENSEMBLE DES GROUPES DE TRAVAIL .....	47
<b>REGARD VERS L'OCEAN, LIEN AVEC LE BASSIN .....</b>		<b>48</b>
1.	« SOUTENIR L'ACQUISITION DE CONNAISSANCE EXTRA-BASSIN ET DES PASSES » .....	48
2.	« DEVELOPPER ET DIVERSIFIER LES ACTIVITES IDENTITAIRES DU BASSIN D'ARCACHON » .....	49
3.	« ASSURER UNE VEILLE SUR LE DEVELOPPEMENT DE NOUVELLES ACTIVITES OCEANES ».....	50
4.	« MAINTENIR LES LAISSES DE MER SUR PLACE » .....	50
5.	« MISE EN COHERENCE DU DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES DE PLAGE » .....	51
6.	ECHANGES ET DISCUSSIONS EN SEANCE PLENIERE DE RESTITUTION DE L'ENSEMBLE DES GROUPES DE TRAVAIL .....	51
<b>PERSONNES PRESENTES, ABSENTES OU EXCUSEES AUX GROUPES DE TRAVAIL ET A LA RESTITUTION (SAUF ERREUR OU OMISSION).....</b>		<b>52</b>
1.	PERSONNES PRESENTES A LA RESTITUTION L'APRES-MIDI (SAUF ERREUR OU OMISSION) .....	52
2.	PERSONNES ABSENTES OU EXCUSEES (SAUF ERREUR OU OMISSION) .....	54

## Introduction

Depuis avril, des ateliers de travail ont été proposés. L'identité territoriale liée à la mer et au littoral, les fonctions écologiques, l'équilibre entre les usages, la prospective, la connaissance ont été autant de voies d'entrée pour vous faire imaginer un projet de territoire maritime. Il y a plusieurs projets possibles, plusieurs futurs possibles. Toutes les idées et propositions émises ne sont pas compatibles, pertinentes, possibles à mettre en œuvre. Les choix ne sont pas faits pour le moment mais devront être faits suite aux échanges de la journée. Qui dit choix, dit aussi que le projet ne répondra pas aux aspirations de tous. Mais, il est important que dans ces choix, tout le monde y trouve un futur équilibré, constructif et pérenne.

La création d'un parc naturel marin, promulguée par un décret pris à l'issue d'une procédure réglementaire comprenant notamment une enquête publique, est précédée d'une **période de concertation** avec l'ensemble des acteurs locaux concernés, pilotée par deux préfets (maritime et terrestre). Ceux-ci s'appuient sur **une mission d'étude**, mise à disposition par l'Agence des Aires Marines Protégées et **chargée d'animer cette concertation afin d'aboutir à des propositions partagées** de périmètre, d'orientations stratégiques et de composition du futur conseil de gestion.

Cette phase précédant la création du parc n'est pas une période d'études mais avant tout de concertation, au cours de laquelle **sont recueillis et confrontés** les avis de l'ensemble des acteurs concernés.

Toutes les propositions, idées et échanges issus de cette période de concertation ne constituent qu'une étape de définition d'objectifs généraux : les « orientations ».

Ces orientations seront reprises au cours de l'élaboration du « plan de gestion » du PNM, par des débats d'experts, de nouveaux échanges permettant de définir plus finement (techniquement, financièrement) les actions à engager et les moyens pour atteindre ces objectifs.

Entre le 7 avril et le 26 mai, la mission aura organisé 12 ateliers de concertation thématiques et 3 réunions de restitution qui ont rassemblé 215 personnes et 143 organismes (cf. document de travail du séminaire).

### 1. Pourquoi cette méthode

La gouvernance du PNM sera assurée par un conseil de gestion paritaire représentant les différents acteurs selon les orientations définies. Chaque groupe de participants à ces ateliers représentait un « mini » conseil. Ceci permet de prendre connaissance des avis des différents secteurs d'activités.

**ENJEUX**



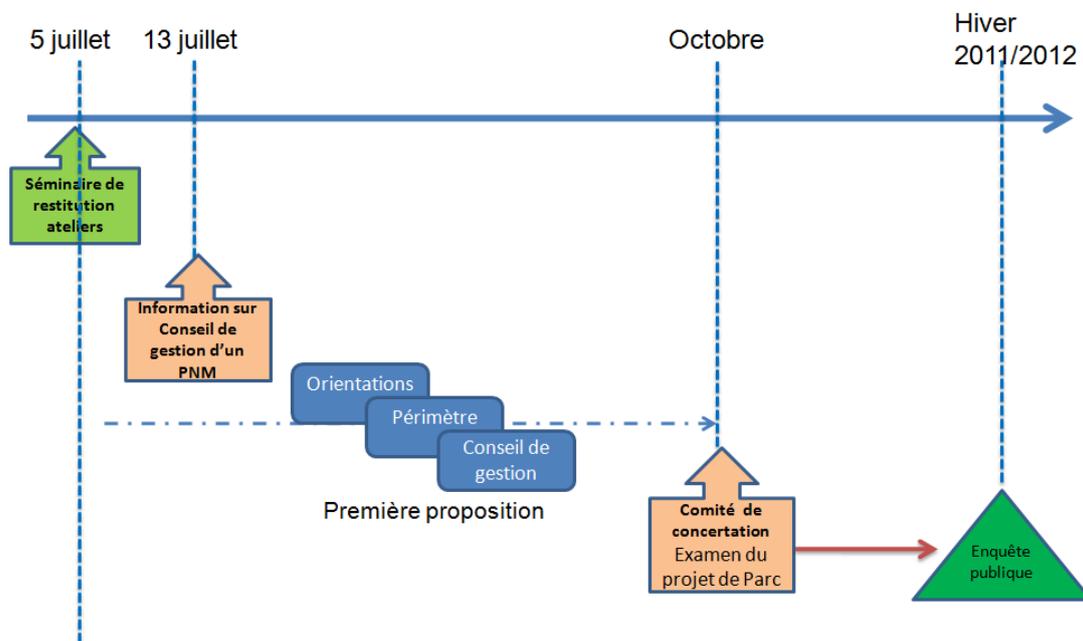
**ORIENTATIONS**

- ✓ *éléments clefs caractérisant la zone d'étude*
- ✓ *créer une **cohérence** dans la gestion des différentes activités*

Les orientations de gestion doivent être **ciblées et peu nombreuses pour être l'expression d'une véritable ambition commune à tous les partenaires.**

Elles serviront de **guide** lors de l'élaboration du plan de gestion. Elles sont inscrites dans le décret, elles seront la référence constante pour la gestion de l'espace marin.

## 2. Rappel des prochaines échéances



## 3. Déroulement de la journée de restitution

1. Relire, valider les échanges et les propositions émises au sein des ateliers. Reformuler, compléter ou éliminer les objectifs
2. Discuter et juger de la pertinence des objectifs proposés :
  - o Pertinence : cet objectif représente t-il un progrès et pourquoi ?
  - o Facilité : cet objectif est-il réalisable ? (acceptabilité morale par une majorité, financier, technique).

Ces 2 premiers points représentaient le fil conducteur de sept groupes de travail tenus le matin

3. Faire une restitution globale de l'ensemble des échanges des groupes de travail (l'après-midi).

## 4. Restitution des groupes de travail du séminaire

Etant passé dans les sept groupes de travail du matin, **M. Pascal GAUCI**, sous-préfet d'Arcachon, a constaté beaucoup de passion dans les discussions. Chacun défendait son point de vue, ses propositions mais avec un échange constructif.

Au cours de cet après-midi, les sept groupes de travail sont restitués successivement. Les rapporteurs de chaque groupe présentent les objectifs retenus et les degrés de pertinence et de faisabilité associés en expliquant brièvement les échanges ayant aboutis à ces choix avant de répondre aux éventuelles questions de l'assemblée.

Etant donné la cohérence globale du dispositif, une même thématique a pu être vue dans plusieurs ateliers. Ces visions seront à croiser de manière cohérente.

La suite du document rend compte des échanges tenus dans chacun des groupes de travail du matin.

# \* Fonctionnement écologique de l'ensemble des zones humides

---

## Rapporteur :

JEANDENAND Sabine ..... Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA),  
directrice générale des services techniques

## Participants :

ALEGRE Michel ..... Mairie de La Teste de Buch, conseiller municipal  
AUDOUARD Sophie ..... DREAL Aquitaine, chef de division Milieux naturels et  
paysage  
BARRE Elsa ..... Conseil Général de la Gironde, service Patrimoine naturel  
BOUQUEY Daniel ..... Association de Chasse Maritime du Bassin d'Arcachon  
(ACMBA), président  
BRANGER Françoise ..... Bassin d'Arcachon Ecologie, présidente  
FOURNEAU Francis ..... Association pour le Développement Durable du Bassin  
d'Arcachon (A2DBA)  
GIESE Jean-François ..... Pêcheur domaine de Certes  
LAFOURCADE Béatrice ..... AST kayak  
LAMBERT Peio ..... Mairie de Biganos, garde du site du domaine Malprat  
LANCERON Hélène ..... Mairie de Gujan-Mestras, chargée de mission environnement  
et développement durable  
MARQUET William ..... Association Ecocitoyens du Bassin d'Arcachon  
PAHUN Jean-François ..... Amis du littoral Nord Bassin d'Arcachon  
RIGAUD Christian ..... CEMAGREF Bordeaux, chercheur en écosystèmes estuariens  
et poissons migrateurs amphihalins  
VILLETORTE Michel ..... Delta Leyre, agriculteur  
SOTTOLICHIO Aldo ..... Université Bordeaux I, chercheur en dynamique des  
sédiments

## 1. « Favoriser la diversité et la fonctionnalité des zones humides »

Objectif initial : « restaurer les milieux et lutter contre les espèces invasives ».

- Pertinence jugée forte.
- Faisabilité jugée forte.

### 1.1. Exemples de moyens d'action initialement proposés

- ❖ Participer à la réflexion du maintien d'un bon état écologique des sols en recourant aux anciennes pratiques (écobuage, amendement calcaire...) pour améliorer la structure des terres et favoriser la biodiversité. Partager les retours d'expérience ;
- ❖ Favoriser les zones de protection potentielle des juvéniles ;
- ❖ Participer à la réflexion sur la restauration des prés salés de La Teste colonisés par la forêt (pin, laurier cerise...) en prairies humides ;
- ❖ Participer aux côtés des gestionnaires à la lutte contre la fermeture du milieu causée par le développement du baccharis ;

- ❖ Eviter d'amplifier le comblement/la sédimentation en luttant contre la prolifération des plantes invasives ;
- ❖ Mettre en place un observatoire des espèces invasives à l'échelle du Bassin (état des lieux, degré de colonisation, impacts...) ;
- ❖ Fournir aux gestionnaires des sites des éléments techniques de gestion (ex : retour d'expériences) et des programmes pour pouvoir réguler les espèces invasives. Informer et former ces personnes.

## 1.2. Commentaires sur l'objectif et les moyens d'actions

L'objectif a été reformulé. Les moyens d'actions n'ont pas été débattus faute de temps.

## 1.3. Commentaires des participants

La notion de lutte contre les espèces invasives qui figurait dans l'objectif initial a été conservée en termes d'actions. Elle n'apparaît plus dans la formulation de l'objectif.

## 2. « Cartographier et suivre l'ensemble des habitats naturels d'un point de vue fonctionnel »

Objectif initial non reformulé.

- Pertinence jugée moyenne.
- Faisabilité jugée entre moyenne et forte.

### 2.1. Exemples de moyens d'action initialement proposés

- ❖ Cartographier les habitats naturels au sens phytosociologique du terme (et non en se contentant de faire un inventaire des espèces) à la fois dans les milieux déjà gérés ainsi que non concernés par une gestion ;
- ❖ Suivre l'évolution de l'ensemble des habitats naturels à l'échelle du Bassin ;
- ❖ Participer à la définition des fonctionnalités écologiques des zones humides à l'échelle de la façade Atlantique.

### 2.2. Commentaires sur l'objectif et les moyens d'actions

Le thème correspond plus à un moyen qu'à un objectif. Les moyens d'actions n'ont pas été débattus faute de temps.

## 3. « Identifier toutes les sources de connaissances, les rassembler, favoriser l'acquisition de nouvelles connaissances, assurer leur vulgarisation »

Objectif initial : « valoriser la connaissance existante ».

- Pertinence jugée faible.
- Faisabilité jugée moyenne.

### 3.1. Exemples de moyens d'action initialement proposés

- ❖ Exploiter les travaux de recherche réalisés (ex : données de la Station marine d'Arcachon) et partager cette connaissance avec les gestionnaires ;

- ❖ Recueillir la connaissance des « anciens » exploitants et gestionnaires (ex : Castang savait quand il fallait faire rentrer les pibales) ;
- ❖ Initier une dynamique locale en se référant aux traditions et principes anciens (économiques et probants).

### 3.2. Commentaires sur l'objectif et les moyens d'actions

La formulation initiale était de favoriser la connaissance et l'objectif a donc été reformulé. Les moyens d'actions n'ont pas été débattus faute de temps.

### 3.3. Commentaires des participants

La nécessité de passer à l'action a été soulevée. Il n'a pas été trouvé de mots sur la nécessité d'utiliser ces sources de connaissances pour valider la pertinence des actions qui en découleraient.

## 4. « Améliorer la gestion des flux hydro-sédimentaires »

Objectif initial non reformulé

- Pertinence jugée forte.
- Faisabilité jugée faible.

### 4.1. Exemples de moyens d'action initialement proposés

- ❖ S'appuyer sur les inventaires réalisés par l'Etat dans le cadre du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (ex : digues...);
- ❖ Participer à la réalisation d'inventaires de la localisation et de l'état de conservation des écluses et des différentes prises d'eau du Bassin ;
- ❖ Participer à la réflexion sur l'entretien des digues et des ouvrages hydrauliques ;
- ❖ Mettre en place des systèmes autonomes simples de gestion des écluses (comme les ventelles) qui permettraient aux poissons amphihalins d'entrer et sortir des réservoirs lors de chaque marée favorable (c'est-à-dire à partir d'un coefficient suffisant) ;
- ❖ Assurer une gestion des cours d'eau (rivière, canaux, ruisseaux et crastes) favorisant leur rôle vis-à-vis de la faune aquatique (alevins, espèces marines remontant dans les eaux saumâtres et les eaux douces...);
- ❖ Assurer la continuité des systèmes à l'interface terre-mer en diminuant les ponctions d'eau des nappes superficielles et en maîtrisant les flux (circulation de l'eau) et les barrières physiques ;
- ❖ Etudier le lagunage sur les parties hautes des zones humides (afin de favoriser l'auto épuration de certains contaminants) ;
- ❖ Participer à la réflexion sur l'entretien et l'utilisation des crastes ;
- ❖ Contribuer à l'amélioration de la connaissance sur la dynamique des flux hydrosédimentaires à l'échelle du Bassin ;
- ❖ S'appuyer sur cette connaissance pour définir l'impact d'actions (dragages, ensablements, aménagements, nettoyage des friches ostréicoles...);
- ❖ Favoriser la conservation du caractère maritime de la partie orientale du Bassin.

### 4.2. Commentaires sur l'objectif et les moyens d'actions

L'objectif est à reformuler. Les moyens d'actions n'ont pas été débattus faute de temps.

### 4.3. Commentaires des participants

La lecture des actions montre la nécessité de reformuler l'objectif. En effet, la notion d'échelle semble importante à considérer au regard de la diversité des zones cibles (zones humides, intertidales, crassats...). Les actions devront alors être adaptées en conséquence.

## 5. « Participer à la réhabilitation et à l'entretien des réservoirs en accompagnement des gestionnaires »

Objectif initial non reformulé.

- Pertinence jugée forte.
- Faisabilité jugée faible.

### 5.1. Exemples de moyens d'action initialement proposés

- ❖ Favoriser une gestion intégrée pour faire revivre ces milieux aquatiques, les actions d'entretien devant être réfléchies avec l'ensemble des acteurs (pêcheurs, Entente Interdépartementale pour la Démoustication, chasseurs, élus...) en commençant peut-être par des tests sur des sites atelier (s'inspirer par exemple de l'expérience de remise en état des fossés des bordures de la Seudre, Charente-Maritime) ;
- ❖ Favoriser une gestion intégrée pour répondre à des enjeux de conservation parfois contradictoires ;
- ❖ Exemple de contradiction : espèces dulçaquicoles (cistude – odonates) et halophiles (végétation halophile et poissons amphihalins). Des aménagements sont alors nécessaires (diguettes + batardeaux) pour d'une part maintenir des gradients eau salé -> eau saumâtre -> eau douce, ainsi que pour effectuer des mises en assec temporaires et partielles (ne pas mettre en assec tous les réservoirs en même temps) ;
- ❖ Favoriser le renouvellement annuel de l'eau des réservoirs endigués tel que cela était fait autrefois avec la mise en œuvre d'assecs courts et réguliers en fin d'hiver (curage des zones peu profondes, oxygénation des sédiments et qualité sanitaire). Se focaliser plus sur la qualité de l'eau et des sédiments que sur les niveaux d'eau ;
- ❖ Favoriser le rétablissement de la fonction des écluses et la création d'observatoires sur ces dernières. Favoriser la restauration de leurs cabanes et abords pour redonner vie aux réservoirs à poissons ;
- ❖ Gérer les réservoirs en vue d'un retour des juvéniles et de la matière organique vers le milieu marin ;
- ❖ Fournir des itinéraires techniques et des conseils d'ingénierie aux gestionnaires ;
- ❖ Expérimenter plusieurs itinéraires techniques de gestion sur les différents réservoirs et domaines endigués.

### 5.2. Commentaires sur les moyens d'actions

Les moyens d'actions n'ont pas été débattus faute de temps.

## 6. « Faire évoluer les activités actuelles pour les rendre respectueuses des milieux »

Objectif initial : « développer des activités respectueuses du milieu ».

- Pertinence jugée forte.
- Faisabilité jugée entre faible et moyenne.

## 6.1. Exemples de moyens d'action initialement proposés

- ❖ Maintenir et/ou développer des productions bénéfiques pour le milieu et produisant une activité économique (ex : productions de géniteurs d'anguille, élevage de poissons, de coquillages, exploitation de la salicorne) ;
- ❖ Maîtriser les activités de loisirs pratiquées au sein d'espaces naturels afin qu'elles soient compatibles avec la conservation de ces aires en mettant notamment en place un observatoire de ces activités pour suivre leur évolution (type de loisir, fréquentation, quantité...);
- ❖ Proposer des actions innovantes pour renouveler l'activité et la vie dans ces zones.

## 6.2. Commentaires sur l'objectif et les moyens d'actions

L'objectif a été reformulé. Pas de consensus sur les actions.

## 7. « Evaluer la pertinence des traitements de démoustication et les alternatives »

Objectif initial : « évaluer la pertinence des traitements de démoustication et les alternatives à la chimie ».

- Pertinence jugée forte.
- Faisabilité jugée moyenne.

## 7.1. Exemples de moyens d'action initialement proposés

- ❖ S'inspirer des retours d'expériences sur des moyens de lutte non chimiques (restauration de l'hydraulique, gestion de l'ichtyofaune...);
- ❖ Maintenir un niveau constant en eau par une automatisation des écluses afin de lutter naturellement contre les moustiques si cela est compatible avec les autres enjeux de la zone (ex : alimentation des limicoles) ;
- ❖ Favoriser l'entrée de poissons dans les zones où se développent les larves de moustiques (prédation par les poissons des larves de moustique).

## 7.2. Commentaires sur l'objectif et les moyens d'actions

L'objectif a été reformulé. Les moyens d'actions n'ont pas été débattus faute de temps.

## 8. « Sensibiliser à l'importance des domaines endigués et des prés salés »

Objectif initial : « valoriser les prés salés/domaines endigués et sensibiliser à leur importance ».

- Pertinence jugée forte.
- Faisabilité jugée entre moyenne et forte.

## 8.1. Exemples de moyens d'action initialement proposés

- ❖ Sensibiliser les acteurs locaux et le grand public aux services apportés par ces zones ;
- ❖ Communiquer sur les actions et les mesures prises dans ces zones (ex : expliquer pourquoi il ne faut pas nourrir les oiseaux, pourquoi certaines activités sont interdites) ;

- ❖ Valoriser ces sites par des actions touristiques adaptées ;
- ❖ Eveiller le volet historique et pédagogique en s'appuyant sur des inventaires et des observations de la nature (notamment sur les témoignages de ceux qui la voient et qui la vivent au quotidien) ;
- ❖ Initier et faire participer les étudiants et stagiaires aux travaux et projets environnementaux réalisés sur les sites.

## 8.2. Commentaires sur l'objectif et les moyens d'actions

L'objectif a été reformulé. Le but est de favoriser la diversité et le fonctionnement écologique des zones humides en adaptant les actions à l'échelle des milieux. Les moyens d'actions n'ont pas été débattus faute de temps.

## 9. Echanges et discussions en séance plénière de restitution de l'ensemble des groupes de travail

**JEANDENAND Sabine :** « Il y a eu beaucoup d'échanges. Systématiquement, la notion d'échelle s'est reposée en fonction du regard, du recul que nous prenions sur les thèmes, nous éprouvions la nécessité de parler d'échelles. A partir du moment où nous trouvions la bonne échelle, tout le monde était d'accord. Nous trouvions des actions consensuelles. Dès que nous sortions de la bonne échelle, nous n'arrivions plus à une formulation commune. A chaque fois, nous devons hiérarchiser et reformuler les exemples d'actions pour qu'ils soient bien adaptés encore une fois aux objectifs que nous nous serons fixés. »

**Intervenant :** « Y a-t-il eu une hiérarchisation des objectifs ? »

**JEANDENAND Sabine :** « Les objectifs ont été présentés les uns derrière les autres, il n'y a pas de hiérarchie. Ensuite, des exemples d'actions pour éclairer ces objectifs étaient présentés. »

**GAUCI Pascal :** « Aujourd'hui, une trentaine d'objectifs au total a été présentée lors des groupes de travail. Fin septembre-début octobre, il n'en restera plus qu'environ sept. Pendant les trois prochains mois, la mission aura le travail délicat de rechercher ceux qui sont cohérents pour en faire des objectifs plus importants et plus larges. »

**JEANDENAND Sabine :** « Nous n'avons pas hiérarchisé car nous n'avions pas le temps. L'objectif et les actions qui étaient dans ce groupe de travail étaient très nombreux. Nous avons reformulé le premier objectif : nous nous sommes posé la question de savoir si restaurer les milieux c'était de les remettre à l'état antérieur, si c'était de restaurer en tenant compte des aménagements ou si c'était de restaurer l'écosystème. C'est un sujet qui me paraît important. Il faut savoir jusqu'à quel point nous pouvons restaurer les choses en respectant la difficulté de l'exercice. »

**Intervenant :** « Pouvez-vous nous donner un éclairage sur le quatrième objectif. »

**JEANDENAND Sabine :** « Nous avons mis une faisabilité faible parce que nous ne nous sommes pas limités à l'angle de vue des réservoirs. Nous avons élargi aux estrans, à l'intertidal de façon générale et par conséquent, nous avons à faire à des propriétés différentes, des gestionnaires différents. En fait, pour atteindre cet objectif, tout dépend des actions que nous visons. »

## **Eco-conditionnalité des usages : exploitation des ressources naturelles**

---

### **Rapporteurs :**

PAQUET Michel ..... Comité du Bassin Adour-Garonne / ADEBAS  
HUBERT Romain ..... Mission de création d'un PNM sur le bassin d'Arcachon et son ouvert, chargé de mission

### **Participants :**

AUDY Olivier ..... Conseil Général de Gironde, Service Littoral de l'Aménagement Intégré  
BIDONDO Benoît ..... Ostréiculteur  
BIENIASZEWSKI Yves ..... Association "Gujan-Mestras Accueil", trésorier  
CARIOU Tiphaine ..... DIRM Sud-Atlantique, mission de Coordination des politiques publiques « mer et littoral »  
CAZALS Clarisse ..... CEMAGREF Bordeaux, chargée de recherche, économie du patrimoine  
COINEAU Françoise ..... Association pour le Développement Durable du Bassin d'Arcachon (A2DBA)  
GUET Denis ..... Lycée Technique de la Mer  
JABOUIN Coraline ..... CRPMEM Aquitaine, chargée de mission  
KANTIN Roger ..... Ifremer Arcachon, directeur station Arcachon  
LAFFITTE Céline ..... CLPMEM Arcachon  
LAFON Thierry ..... Comité Régional Conchylicole Arcachon Aquitaine, ostréiculteur  
LARROSE Viviane ..... Association des Pêcheurs Plaisanciers du Bassin d'Arcachon (APPBA), présidente  
LEGAL Hervé ..... CODEPPI  
MAYENC Michel ..... SYBARVAL - Syndicat Bassin d'Arcachon Val de Leyre, directeur  
THEVAND Adeline ..... SIBA - Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon

Au cours de cet atelier, les différents objectifs du document de travail dont disposaient les participants ont été discutés les uns après les autres en examinant également les moyens d'actions proposés au cours de la concertation. Certains objectifs et moyens d'actions associés ont ainsi été reformulés, éliminés, ajoutés ou déplacés.

Les éléments échangés sont présentés ci-après par objectif.

### **1. « Exploiter les ressources de manière durable »**

Objectif initial non reformulé.

- Pertinence jugée forte (plus-value importante).
- Faisabilité jugée entre faible (si elle nécessite l'acceptation de l'ensemble des usagers) et moyenne (si l'on considère uniquement les professionnels qui sont déjà bien encadrés).

## 1.1. Exemples de moyens d'action retenus, reformulés ou nouveaux

- ❖ Favoriser les initiatives permettant de stabiliser ou d'augmenter les ressources ;
- ❖ Encourager la protection de juvéniles de différentes espèces et leur retour vers le milieu marin ;
- ❖ Aider au respect de la réglementation dans les zones de réserve (ex : palourde) ;
- ❖ Travailler sur le rôle de sentinelle et de veille écologique des professionnels de la mer ;
- ❖ Travailler sur les indicateurs de qualité environnementale (présence d'espèces clefs) ;
- ❖ Sensibiliser les professionnels sur la présence d'herbiers (allées entre les parcs, vasières).

## 1.2. Principaux échanges

- ❖ **La prolifération des moules dans le Bassin**: elle pose des problèmes pour les ostréiculteurs : main d'œuvre importante pour l'élimination des moules, compétition trophique avec l'huître et augmentation de l'envasement. La prolifération des moules pourrait s'expliquer par la diminution de la prédation naturelle (ex : échinodermes). La technique de pêche à la drague n'est peut-être pas la technique la plus appropriée mais faut-il pour autant laisser les moules se développer ainsi étant donné les problèmes qu'elles génèrent ? Ne peut-on pas se donner les moyens d'extraire ce filtreur d'une autre manière ?
- ❖ **Les observations sous-marines faites par certains plongeurs sur l'évolution de la vie aquatique (abondance et taille de certains individus)** : de nombreux endroits sont bien connus pour accueillir une faune particulière dans le Bassin (ex : seiche dans les herbiers de zostères).
- ❖ **L'encadrement des filières professionnelles** : le comité local des pêches maritimes d'Arcachon travaille par exemple sur la mise en place d'un nombre de licences de pêche à la moule pour maîtriser le nombre de pêcheurs.
- ❖ **L'importance de la connaissance** : il est essentiel de disposer d'un diagnostic objectif de l'état de la ressource et du milieu en général (notamment face aux jugements affectifs de certains) avant de prendre des mesures de gestion.
- ❖ **Le rôle primordial de sensibilisation des acteurs et du grand public** : l'information doit notamment être standard sur l'ensemble du Bassin afin d'en faciliter sa compréhension.
- ❖ **Le rôle de sentinelle** (remontée d'informations) et **de veille** (à partir de protocoles scientifiques prédéterminés) **des professionnels** est important.

## 2. « Favoriser le maintien des filières professionnelles et la diversification de leurs activités »

Objectif initial non reformulé.

- Pertinence jugée forte (plus-value importante).
- Faisabilité jugée forte à partir du moment où un certain nombre d'acteurs joue le jeu et car la communication peut être facile avec le faible nombre d'encadrants des filières.

### 2.1. Exemples de moyens d'action retenus, reformulés ou nouveaux

- ❖ Accompagner et évaluer la diversification des activités primaires (polycultures) et des activités tertiaires (pescatourisme...) ;
- ❖ Participer au maintien des usages des cabanes du DPM pour la pêche et la conchyliculture en particulier dans les ports professionnels ;

- ❖ Contribuer au maintien du foncier pour les professionnels ;
- ❖ S'appuyer sur le schéma des structures.

## 2.2. Principaux échanges

- ❖ **La complémentarité entre cet objectif et le suivant** : les exemples de l'objectif suivant portant sur la diversification sont à intégrer dans cet objectif.
- ❖ **La distinction à faire** lorsque l'on parle de diversification **entre les productions primaires** (élevages) et la **production tertiaire** (telle que celle liée au tourisme) : il faut notamment éviter une déviance à passer sur le tertiaire.
- ❖ **Le rôle du PNM dans l'évaluation de la pertinence des actions de diversification** lorsqu'il est sujet d'accompagnement.
- ❖ **Le maintien du foncier pour les professionnels** : il faut diminuer la pression touristique sur les zones de travail des professionnels et leur garantir des espaces comme outils de travail.

## 3. « Soutenir la valorisation des activités professionnelles »

Objectif initial reformulé : remplacement de « contribuer » par « soutenir ».

- Pertinence jugée forte (plus-value importante).
- Faisabilité jugée forte car cela relève plutôt du champ politique que technique et sur ce point le dialogue avec les acteurs paraît relativement facile.

### 3.1. Exemples de moyens d'action retenus, reformulés ou nouveaux

- ❖ Accompagner le travail des professionnels dans la mise en place de labels (cahier des charges à fixer) ;
- ❖ Accompagner les actions de valorisation du patrimoine lié à la conchyliculture et à la pêche (métiers, ports, cabane, etc.) ;
- ❖ Valoriser l'image de la profession (ex : participer à la réflexion sur le balisage des vieux parcs, le nettoyage des friches et la limitation de l'expansion des rochers d'huîtres).

### 3.2. Principal échange

- ❖ **Le rôle du parc au travers de cet objectif** : de manière générale, il ne doit pas se substituer au travail des professionnels mais il doit avoir une politique cohérente. L'action du parc doit se retrouver dans l'accompagnement et le soutien.

## 4. « Participer et contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau »

Objectif initial non reformulé.

- Pertinence jugée forte (plus-value importante).
- Faisabilité jugée moyenne (difficulté de disposer de leviers d'action efficaces à court terme).

#### 4.1. Exemples de moyens d'action retenus, reformulés ou nouveaux

- ❖ S'appuyer sur l'existant et le compléter si besoin afin de contribuer à l'évaluation des apports en contaminants à la fois par le Bassin versant et dans le milieu marin pour in fine apporter les éléments nécessaires à l'amélioration de la qualité de l'eau ;
- ❖ Poursuivre le travail mené avec les SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) ;
- ❖ Collaborer à la veille et à l'information sur les contaminations ;
- ❖ Préserver le bon fonctionnement des zones humides en valorisant notamment leur rôle épuratoire.

#### 4.2. Principaux échanges

- ❖ **Cet objectif a un rôle essentiel** que l'on retrouve de manière transversale dans d'autres thèmes.
- ❖ **Le futur parc aura un rôle complémentaire** étant donné les travaux importants déjà menés par différentes structures localement.
- ❖ **Le suivi de la qualité de l'eau** devra porter à la fois sur le **Bassin versant, l'intra-Bassin et l'ouvert**.
- ❖ **Il est important de disposer de leviers d'actions pour améliorer la qualité de l'eau.** Il ne faut pas simplement se contenter de suivre la teneur en contaminants dans l'eau.
- ❖ **L'exemple initial de moyen d'actions concernant le positionnement des tables :** il est jugé préférable qu'il soit rattaché au groupe de travail lié à la dynamique hydrosédimentaire.

### 5. « Participer à l'amélioration de la connaissance sur les espèces exploitables »

Objectif initial reformulé : remplacement de « exploitées » par « exploitables ».

- Pertinence jugée forte (plus-value importante).
- Faisabilité jugée moyenne (échelle d'acquisition à long terme).

#### 5.1. Exemples de moyens d'action retenus, reformulés ou nouveaux

- ❖ Soutenir l'amélioration de la compréhension des variations de productivité ;
- ❖ Participer à l'amélioration de la connaissance sur les fonctions de nourricerie et de frayère du Bassin ;
- ❖ Participer à la connaissance sur le rôle des zones humides (flux de poissons, productivité) ;
- ❖ Contribuer à l'amélioration de la connaissance concernant la seiche (ex : mesurer la période d'éclosion sur un casier (expérimentation à mener), estimer le nombre d'œufs intra-Bassin et leurs supports de répartition (casiers, herbiers...), étudier l'effet de la régression des herbiers sur le stock de ponte) ;
- ❖ Participer à l'amélioration de la connaissance sur l'état des stocks de bivalves (huîtres, coques, pétoncles...) ;
- ❖ Mieux comprendre l'effet corridor au niveau des passes (flux de poissons...) ;
- ❖ Evaluer les impacts de la pêche à pied (notamment de palourde) par rapport aux habitats sensibles ;
- ❖ Vulgariser la connaissance auprès des acteurs et du grand public.

## 5.2. Principaux échanges

- ❖ Il est important de **disposer de connaissances pour gérer le milieu**.
- ❖ **La vulgarisation de la connaissance** : elle doit être rendue accessible aux acteurs à travers des documents simples et non des rapports trop scientifiques et trop longs.

## 6. « Assurer une veille de l'exploitation de nouvelles ressources et évaluer leurs impacts potentiels »

Objectif nouveau.

- Pertinence jugée forte.
- Faisabilité jugée forte.

Cet objectif a été rajouté suite à une demande générale des participants afin d'anticiper les exploitations non connues à ce jour.

## 7. Echanges et discussions en séance plénière de restitution de l'ensemble des groupes de travail

**GAUCI Pascal** : « Le dernier objectif fait écho avec le dernier atelier. Cela fait partie des thèmes qui vont pouvoir être fusionnés et, éventuellement, émergés en objectif unique. »

**Intervenant** : « Par rapport à ces objectifs, comment les actions qui vont en découler vont-elles éco-conditionnées ? »

**LITTAYE Anne** : « La réflexion sur tous ces objectifs se fera toujours dans un souci de développement durable et de respect du patrimoine naturel d'où la notion d'éco-conditionnalité. »

**Intervenant** : « Dans le thème « participer et contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau », y aura-t-il un tableau de bord ? »

**Paquet Michel** : « Le tableau de bord a été évoqué. Le groupe a demandé à ce que les contrôles soient plus renforcés. »

**GAUCI Pascal** : « Tout dépend de ce que nous appelons « qualité de l'eau ». C'est un terme très vaste qui génère un débat en lui-même et qui peut générer une journée entière de débats. Beaucoup d'éléments et beaucoup de suivis existent sur la qualité de l'eau sur le Bassin qu'il s'agisse des eaux de baignade, des eaux traitées par les stations d'épuration, la qualité de l'eau pour les productions ostréicoles... Toute une batterie de suivis existe en fonction de la finalité de l'eau. Mais après, il est question de communication. Le site du SIBA donne accès à beaucoup de données mais il est vrai que plus nous avançons dans le suivi plus nous demandons un suivi encore plus fin. C'est une amélioration permanente. Evidemment, cela reste une priorité sur le territoire car c'est quand même le point central. Il faut peut-être les regrouper, les diffuser plus largement. »

**LITTAYE Anne** : « Le plan de gestion devra décliner les orientations en mettant en place des actions et en mettant derrière comment évaluer régulièrement leur succès ou pas, le degré d'atteinte de l'objectif à travers cette action. Tout le travail technique d'un plan de gestion, et quel que soit le sujet, est bien d'arriver à déterminer quels peuvent être les indicateurs, quels sont ceux qui existent déjà, quels sont ceux qui doivent être ajoutés à ceux qui existent déjà et d'avoir un tableau de bord de suivi. Il est indispensable d'évaluer le résultat régulièrement. »

**GAUCI Pascal** : « La qualité de l'eau est aussi l'action du SAGE et de la directive cadre qui certifie l'eau douce mais qui a aussi un impact direct sur la qualité de l'eau du Bassin. C'est un élément global mais il y a peut-être encore un effort à faire sur l'amélioration de ce sujet. »

**MAUVIOT Jean-Charles** : « Nous sommes en zone conchylicole sur pratiquement l'ensemble du Bassin et cela exige une certaine contrainte toute à fait spécifique d'un point de vue bactériologique mais aussi par rapport à la survie des larves. Un test est effectué par les laboratoires pour améliorer ou suivre le développement des huîtres. Par conséquent, les études sont multipliées mais nous avons du mal à interpréter ces analyses parce que nous arrivons à des taux qui normalement ne sont pas toxiques mais par ailleurs nous avons les effets « cocktail » qui empoisonnent. Il faudrait interpréter l'action de ces effets « cocktail » en fonction de l'usage de cette eau. Par exemple : le banc d'Arguin connaît des problèmes sanitaires à cause d'une très forte invasion estivale et il n'a peut-être pas les équipements nécessaires pour recevoir cette fréquentation de site très importante. Il peut donc y avoir une pollution qui intervient sur ce banc à ce moment là. Nous sommes dans une zone conchylicole. Nous pouvons avoir des conséquences désastreuses en application de la directive européenne relative à la gestion de ces eaux. Une focale spéciale est à mettre en oeuvre. »

**GAUCI Pascal** : « Selon le classement des zones de production ostréicole, nous avons tous les ans l'analyse du suivi et en fonction du dépassement ou non d'un certain seuil, nous classons ou déclassons les zones. Nous avons bien un suivi qui est fait en fonction de la qualité de l'eau, un point d'entrée particulier ; comme nous avons toutes les semaines un suivi pour les eaux de la baignade, comme pour les stations d'épuration. Mais après, que nous puissions améliorer ou prendre en compte l'effet « cocktail », ce sont des choses que nous pouvons améliorer, affiner. »

## **Eco-conditionnalité des usages : le secteur du nautisme**

### **Rapporteurs :**

COURGEON Laurent .....	Direction Départemental du Territoire et de la Mer, chef de service de la Délégation à la Mer et au Littoral
GARREAU Aurélien.....	Mission pour la création d'un PNM sur le bassin d'Arcachon, chargé de mission

### **Participants :**

BORDES-SÛE Dominique.....	Bureau d'étude DBS Traitement
BOUREE Philippe .....	Fédération Française de Motonautisme - Collectif des Plaisanciers de Bateaux Pneumatiques, représentant aquitain
BRAUGE Jean-Philippe .....	Ligue Aquitaine de Voile / élu Lège Cap Ferret (commission mer littoral)
CAMUT Jean-Pierre.....	Comité de Défense et de Protection de la Presqu'île de Lège-Cap Ferret (CODEPPI)
CHAMINADE Christophe.....	Expert maritime, NAUTIPROGUJAN
CONAN Francis.....	Association des Plaisanciers du Bassin d'Arcachon
CONFOULAN Joël.....	Confédération des Entrepreneurs et les Préservations du Bassin d'Arcachon (CEPBA) -
CONTRE Pierre .....	Cercle de Réflexion sur l'Organisation des Mouillages du Bassin d'Arcachon (CDROM), président
DEDIEU Yves.....	Association des Professionnels du Nautisme en Aquitaine (APNA), président
DELPY Pierre-François .....	Union des Bateliers Arcachonnais
GAUME Louis .....	Arcachon tours et détours
LABARBE Joël.....	APC kitesurf
LESAGE Jean-Pierre.....	Les Pagayeurs Marins (Fédération de la plaisance en Kayak de mer)
MAUVIOT Jean-Charles .....	Comité Régional Conchylicole Arcachon Aquitaine, directeur
MULCEY-LONGAU Claude .....	Association des Usagers, Pêcheurs et Plaisanciers de la Gironde (AUPP33)
PASCAL Claude .....	Association des Plaisanciers du Bassin d'Arcachon, président
PICARD René.....	Association pour la sauvegarde du site naturel des Quinconces Saint-Brice
SANDILLON-REZER Yves.....	Association des Professionnels du Nautisme Gujanais

### **1. « Encourager et soutenir le développement de technologies plus respectueuses de l'environnement du Bassin »**

Objectif initial non reformulé.

- Pertinence jugée forte.
- Faisabilité jugée entre moyenne et forte mais difficilement réalisable à court terme pour des raisons propres à la recherche et au développement (financement et durée). Cependant, sur du plus long terme, et avec une volonté forte, la faisabilité deviendrait moyenne à forte.

## 1.1. Exemples de moyens d'action initialement proposés et non modifiés

- ❖ Aider et accompagner la recherche pour diminuer les impacts des pratiques sur le milieu au niveau de la motorisation (poursuivre le développement de la motorisation électrique, hybride), de l'entretien (diminuer les effets des antifoulings, étudier les moyens de nettoyage des coques pour limiter le recours aux antifoulings) et des énergies embarquées ;
- ❖ Diversifier les produits utilisés pour la propulsion motorisée et encourager les démarches d'application sur le Bassin (biocarburant à base de phytoplancton, etc.) ;
- ❖ Participer à l'amélioration des installations portuaires d'entretien et à favoriser un entretien des embarcations sans impact pour le milieu (récupération des déchets, aires de carénage, bateaux de lavage, etc.) ;
- ❖ Inciter à l'entretien des embarcations (réfléchir à la mise en place d'un contrôle technique pour les embarcations en précisant les conditions, etc.) ;
- ❖ Valoriser les efforts faits au niveau des adaptations techniques (reprenre les réflexions sur une « vignette verte » pour identifier les bateaux selon leurs potentiels sonores, écologiques et impacts et étudier la possibilité de baisse des taxes des places, de présélection aux emplacements, etc.) ;
- ❖ Contribuer au développement des transports collectifs par voie maritime équipés de technologies plus propres.

## 1.2. Exemples de moyens d'action nouveaux ou reformulés

- ❖ Promouvoir auprès des industriels, des professionnels et des particuliers les technologies alternatives et adaptées au Bassin ;
- ❖ Favoriser l'utilisation des carburants les plus propres ;
- ❖ Diversifier la motorisation électrique avec une feuille de route à suivre sur plusieurs années, par exemple : travail sur des recommandations (poids/puissance, longueur/puissance) ;
- ❖ Valoriser et développer les bateaux à propulsion mixte (voile, moteur) ;
- ❖ Transmettre et promouvoir les technologies traditionnelles et adaptées au plan d'eau (pinasses notamment) ;
- ❖ Promouvoir auprès des vendeurs et des plaisanciers les produits d'entretien biodégradables.

## 1.3. Principaux échanges

- ❖ **La valorisation des activités nautiques douces** manque dans les exemples d'actions présentés, et les participants ont souhaité l'introduire dans cet objectif. A titre d'exemple, il serait intéressant de promouvoir les bateaux à propulsion mixte (voile et moteur), adaptés ainsi aux conditions de courant du Bassin (moteur contre le courant et voile avec le courant). Cependant toutes les activités dites « douces » qui ne sont pas liés aux technologies on été ajoutées à l'objectif « minimiser les impacts des pratiques ».
- ❖ **La valorisation des bateaux traditionnels du bassin d'Arcachon et adaptés au plan d'eau** (coque, propulsion), telles que les pinasses, est nécessaire. En effet, du fait de leur faible motorisation et de leur carène, les perturbations dues au sillage sont minimes.
- ❖ Le Bassin d'Arcachon dispose de nombreux centres de formations ou de recherches au niveau des industries nautiques (Lycée technique de la mer et entreprises). Il faudrait conforter, promouvoir ou peut-être regrouper cette richesse afin de devenir un site spécifique dans la Recherche et le Développement de l'éco nautisme en France.
- ❖ Il faut **adapter les technologies aux pratiques du Bassin**, pratiques qui ont été regroupées entre le transport et la balade.

## 2. « Optimiser le stationnement des embarcations de plaisance, l'adapter aux pratiques et minimiser les impacts des mouillages »

Objectif initial : « optimiser le stationnement des embarcations de plaisance et l'adapter aux pratiques ».

- Pertinence jugée forte.
- Faisabilité jugée moyenne mais dépend notamment de la volonté qui sera affichée par les différents acteurs concernés.

### 2.1. Exemples de moyens d'action initialement proposés et non modifiés

- ❖ Optimiser la gestion des stationnements à l'échelle du Bassin dans les ports et les mouillages ;
- ❖ Appuyer le développement de ports à sec ;
- ❖ Réfléchir à la possibilité de mise en place de pontons flottants (à proximité des cales, à la place des corps-morts dans les zones abritées, etc.) ;
- ❖ Promouvoir la location et l'utilisation des embarcations en temps partagé, et la copropriété ;
- ❖ Travailler sur les types de corps-mort, pour éviter les ragages notamment (type Harmony) ;
- ❖ Mettre des mouillages fixes sur les zones d'échouages actuelles pour éviter l'impact des ancres (canalisation de bateaux sur quelques secteurs) en y intégrant la saisonnalité des pratiques ;
- ❖ Travailler sur les liens entre les mouillages, les échouages et les herbiers (délimiter des zones sableuses pour mouiller, réhabiliter certaines zones d'herbiers en évitant les mouillages, adapter les zones d'échouage, etc.) ;
- ❖ Appuyer la mise en place d'initiatives à la fois utiles aux activités et permettant de réduire leurs incidences sur le milieu (mouillages organisés notamment) ;
- ❖ Entamer un travail sur les équilibres entre les impacts des activités et la capacité de charge du milieu (sites de mouillage par exemple).

### 2.2. Exemples de moyens d'action nouveaux ou reformulés

- ❖ Améliorer et valoriser les accès type cales (notamment les infrastructures qui sont liées) ;
- ❖ Proposer des solutions pour adapter le nombre et la localisation des corps-morts par rapport aux pratiques (nombreux mouillages vides) ainsi que le respect du nombre de corps-morts autorisés ;
- ❖ Améliorer l'accessibilité des corps-morts pour les utilisateurs à l'année, dans les abris naturels ;
- ❖ Repenser l'utilisation des zones de mouillages en abri naturel.

Il a été décidé de joindre à cet objectif la partie « minimiser les impacts des mouillages », car il a été jugé plus pertinent de la voir liée à la question de l'optimisation des mouillages que la question de l'impact des pratiques.

### 2.3. Principaux échanges

- ❖ **Les corps-morts** (localisation, nombre et durée de présence) doivent être **adaptés aux pratiques**. En effet, les plaisanciers souhaitant garder leurs corps-morts l'hiver, ne

peuvent actuellement pas le faire, il faudrait pouvoir installer dans certains abris naturels (pour ne pas subir les tempêtes hivernales) des zones de corps-morts.

- ❖ **Les mairies travaillent pour réduire le nombre de corps-morts vides.** A Lège-Cap Ferret, il y a une augmentation du partage des corps-morts par saison (plusieurs bateaux sur une bouée par saison), et grâce à la précision de l'installation des bouées au GPS, il y a une densification (moins d'occupation d'espace ou plus de corps-morts).
- ❖ **Les corps-morts occupent une partie importante du plan d'eau.** Sur les mouillages devant les plages d'Arcachon, il a été noté l'importance de l'emprise des bouées de signalisation des corps-morts, considérées comme trop distantes de la zone et diminuant ainsi la zone de navigation sur le plan d'eau.
- ❖ **Pour optimiser au mieux le stationnement à l'échelle du Bassin,** il serait pertinent d'utiliser un suivi informatique global. En effet, certains plaisanciers ont plusieurs places sur le Bassin, il faudrait harmoniser cette occupation avec les demandeurs de places.
- ❖ **Les questions de ports à sec** ont déjà été développées et ils sont difficilement envisageables au vue du contexte géomorphologique du Bassin. Cependant, les participants ont souhaité poursuivre les débats sur ce sujet car cet élément paraît indispensable aux pratiques du Bassin. Par exemple, les professionnels ayant des terrains avec une mise à l'eau pourraient peut-être réfléchir à ce type d'installations.
- ❖ **Les garages à bateaux** qui eux ne font que du stockage, n'ont pas besoin d'être à proximité de l'eau et il faudrait promouvoir ce type de stationnement pour les pratiquants ne venant naviguer qu'à certaines périodes de l'année.
- ❖ **L'accès des cales de mise à l'eau est à améliorer.** Les participants sont conscients que ces infrastructures sont liées à des aménagements à terre (parkings pour des véhicules avec remorques, potence pour permettre aux bateaux à voile de démâter, etc.) et que les réalisations sont plus difficiles à faire, que les problèmes sont liés à l'urbanisation à terre. Cependant, cette action nécessite d'être approfondie à l'échelle du Bassin. Les équipements doivent permettre d'inciter l'utilisation de cet accès au plan d'eau et donc diminuer la demande de stationnement sur le Bassin.
- ❖ Plus généralement, certaines questions (cales et ports à sec par exemple) sont liées à l'urbanisme et sont donc difficiles à appréhender.

Lors du groupe de travail « sensibilisation et éducation à l'environnement », les participants sont revenus sur certaines des actions proposées.

- Ils ont évoqué la pertinence d'homogénéiser les prix des cales de mise à l'eau afin d'éviter que celles qui sont moins chères ou gratuites soient surfréquentées. Cependant, les prix sont liés aux services proposés, qui ne sont pas les mêmes sur les différentes cales du Bassin.
- Pour réguler la fréquentation nautique, il a été proposé que :
  - les bateaux qui ne sortent pas du port soient sanctionnés car cela empêche d'autres pratiquants de mettre leurs bateaux (il faudrait réfléchir aux moyens car la législation actuelle ne le permet pas) ;
  - la circulation périodique (par exemple journalière) entre les engins motorisés pairs et impairs soit étudiée ;
  - la possibilité de limiter le nombre d'immatriculations soit analysée. Mais un risque de comportement « frauduleux » pourrait se développer : certains iraient s'immatriculer ailleurs (La Rochelle, Bordeaux...) et la fréquentation nautique n'en serait pas atténuée.

### 3. « Minimiser les impacts des pratiques sur l'environnement »

Objectif initial : « minimiser les impacts des mouillages et des pratiques sur le milieu ».

- Pertinence jugée forte.
- Faisabilité jugée moyenne.

#### 3.1. Exemples de moyens d'action initialement proposés et non modifiés

- ❖ Contrôles et sensibilisation à renforcer pour le respect de la réglementation (moyens d'applications) ;
- ❖ Soutenir et appliquer des moyens de communications (chartes, structures fédérales, communication sur site, actions pédagogiques, panneaux, etc.) afin de sensibiliser à des pratiques et des comportements les plus respectueux pour le milieu.

#### 3.2. Exemples de moyens d'action nouveaux ou reformulés

- ❖ Valoriser les pratiques dites « douces » : voile, kayak, Stand Up Paddle, etc. ;
- ❖ Réduire la vitesse de navigation à 20 nœuds maximum dans le Bassin ;
- ❖ Promouvoir la coopération entre les différentes structures pour sensibiliser sur les impacts des pratiques ;
- ❖ Etudier les impacts sanitaires des activités et proposer des adaptations selon les résultats.

Cet objectif a donc été séparé de l'impact des mouillages.

#### 3.3. Principaux échanges

- ❖ Le fait de **réfléchir aux technologies des embarcations afin de minimiser les impacts** est souvent évoqué mais la question de la valorisation des pratiques qui impactent peu ou pas l'environnement est trop faible. A ce titre, il convient d'engager des démarches dans ce sens.
- ❖ Il faut **adapter les réglementations selon la sensibilité des sites**, mais surtout **selon les périodes de fréquentation**.
- ❖ Il faut **prendre en compte** dans les **impacts**, non seulement ceux **envers le milieu** mais également ceux **ressentis par les pratiquants** tels que la vitesse, le bruit, les dangers, etc. Le titre de l'objectif a donc été modifié, et le terme milieu a été remplacé par environnement ;
- ❖ Pour **sensibiliser certains pratiquants**, il faut réfléchir aux problèmes qu'ils ont pour percevoir leur vitesse lors de la navigation.
- ❖ **L'augmentation de la présence d'avions volant** à de basses altitudes au dessus du Bassin apporte aussi des nuisances sonores.
- ❖ Avec un **consensus total**, les participants ont souhaité voir **limiter sur tout le Bassin la vitesse maximale de pratique à 20 nœuds** car les impacts au-dessus sont considérés comme trop importants.
- ❖ Il est important d'**intégrer dans les brochures touristiques des pages de sensibilisation environnementale**. Il faudrait réfléchir à une brochure commune au niveau des différents acteurs à ce niveau plutôt que chacun dispose de sa brochure.
- ❖ Trois points principaux ressortent de cet objectif : l'éducation, la réglementation et l'information. La sensibilisation (information, éducation) est apparue très importante afin de minimiser les impacts.

## 4. « Entretien la cohabitation et la mixité des activités »

Objectif initial non reformulé.

- Pertinence jugée forte.
- Faisabilité jugée forte selon l'acceptabilité des usagers.

### 4.1. Exemples de moyens d'action initialement proposés et non modifiés

- ❖ Favoriser le respect et l'adaptation des réglementations.

### 4.2. Exemples de moyens d'action nouveaux ou reformulés

- ❖ Formaliser une structure d'échanges entre les acteurs, notamment avec la présentation des besoins de chacun ;
- ❖ Réfléchir à la capacité de charge physique de certains sites, en y intégrant la saisonnalité, les pics de fréquentation ;
- ❖ Favoriser et créer des sites préférentiels de corps-morts (baliser les zones de mouillages réglementaires avec pause de corps-morts utilisables) ;
- ❖ Réhabiliter des bancs de sable dans l'intérieur du Bassin notamment pour permettre de diminuer la pression sur certains sites comme Arguin ;
- ❖ Étendre les zones de pêche sous marine vers des lieux sans conflit et moins risqués que les zones actuelles ;
- ❖ Examiner les lieux possibles d'installation de bouées communes pour les plongeurs ;
- ❖ Sensibiliser au respect et à la civilité des autres par le biais de la sensibilisation ;
- ❖ Améliorer les balisages du Bassin : parcs, chenaux, et notamment afin de valoriser la navigation dans la partie Est du Bassin ;
- ❖ Prendre en compte les besoins de ce stationner sur le DPM pour les voiliers non-habitables, dériveurs ;
- ❖ Encourager le travail avec les structures fédérales : mutualisation de moyens entre les différentes activités ;
- ❖ Prendre en compte les manifestations nautiques, sensibiliser les autres pratiquants sur les manifestations ;
- ❖ Améliorer la vulgarisation des informations liées au nautisme : marées, courants, etc. ;
- ❖ Enrichir la formation des moniteurs de bateaux-écoles.

### 4.3. Principaux échanges

- ❖ Il faut **valoriser certains sites à l'intérieur du Bassin** afin de **diminuer la fréquentation sur d'autres**. La crainte étant cependant que cela ne diminue pas la fréquentation sur les autres sites et en plus l'accroisse à l'intérieur du Bassin.
- ❖ **L'amélioration de l'hydraulique dans l'intérieur du Bassin** est nécessaire. Les participants constatent que le développement des activités est freiné là où les chenaux se remplissent de sédiments.
- ❖ **Les bateaux de voile légère** ne se mettent pas à l'eau que par les cales. Ces embarcations ont besoin d'être stationnées sur le DPM. Il a donc été suggéré de travailler sur la question du stationnement de ces embarcations (dériveurs, etc.) sur le DPM.
- ❖ **Le respect des autres pratiquants** est **primordial** sur le Bassin. Beaucoup trop d'incivilités sont constatées. Il est nécessaire de sensibiliser sur les autres activités

pratiquées, par exemple avec des cartes des limites de vitesse au niveau des cales de mise à l'eau.

- ❖ **Un stade nautique pour les VNM serait trop dangereux** car les pratiquants seraient regroupés sur un périmètre restreint. Cependant, aucune solution précise n'a été présentée pour les VNM : le bruit et le mauvais comportement de conduite de certains à proximité des autres pratiquants ont été mis en avant.
- ❖ Il faut plutôt **formaliser une structure d'échanges** (le PNM pouvant peut-être jouer ce rôle) que seulement poursuivre les échanges entre les acteurs.
- ❖ **Les balisages de navigation sont à améliorer**, notamment pour inciter les déplacements vers l'intérieur du Bassin.
- ❖ **Des manques lors des formations au permis bateau** sont constatés. Il faudrait peut-être ajouter des questions propres aux spécificités du Bassin (courants, autres pratiques, etc.) lors du passage du permis ;
- ❖ Il est nécessaire de **travailler sur la formation des examinateurs de permis bateau**, de **trouver des moyens de les sensibiliser**.
- ❖ Il faudrait **sensibiliser les autres usagers du plan d'eau** au nombre important de manifestations nautiques sur le Bassin (environ 250 par an), notamment pour des questions de **cohabitations**.

## 5. « Améliorer la connaissance des pratiques et de leurs potentielles incidences sur l'environnement et mutualiser les informations »

Objectif initial : « améliorer la connaissance des pratiques et de leurs potentielles incidences sur le milieu ».

- Pertinence jugée forte.
- Faisabilité jugée moyenne.

### 5.1. Exemples de moyens d'action initialement proposés et non modifiés

- ❖ Améliorer et vulgariser la connaissance de la fréquentation des sites présentant des habitats sensibles (herbiers, vasières, sites de nidification, etc.) ;
- ❖ Contribuer à améliorer la connaissance des impacts potentiels des activités nautiques sur le milieu et la diffuser (éviter la désinformation);

### 5.2. Exemples de moyens d'action nouveaux ou reformulés

- ❖ Réfléchir à la mise en place d'un outil de suivi de la fréquentation annuel, et non ponctuel (observatoire);
- ❖ Regrouper les informations existantes ;
- ❖ Travailler sur l'évaluation d'incidences des nouvelles technologies ;
- ❖ Etudier les impacts sanitaires des activités et proposer des adaptations selon les résultats ;

### 5.3. Principaux échanges

- ❖ Le fait de lier **les progrès technologiques à des études d'incidences et à des suivis d'évolution**.
- ❖ La **prise en compte à avoir des potentiels impacts sanitaires des activités** (par exemple les débarquements des piétons au banc d'Arguin).

- ❖ **Les problèmes de transmission des informations de navigation pour les pratiquants venant à la journée** : un objectif lié à cette problématique était traité dans un autre groupe de travail, cependant ses participants ont souhaité l'intégrer au thème « Nautisme ».

## 6. Mieux informer les pratiquants (notamment les non-adhérents d'associations) des caractéristiques nautiques locales

Objectif initial : « Mieux informer les pratiquants (notamment les non-adhérents d'associations) des caractéristiques nautiques locales ».

- Pertinence jugée forte.
- Faisabilité jugée entre moyenne et forte.

### 6.1. Exemples de moyens d'action initialement proposés et non modifiés

- ❖ Développer l'information sur les spécificités marines locales (marées, localisation des cales de mise à l'eau, flux de fréquentation, etc.) lors de la vente/location d'engins, de la location de mouillages, par Internet (ex : sur une page météo), par des agents du PNM, etc. ;
- ❖ Améliorer et harmoniser l'information aux cales de mise à l'eau :
  - participer et développer la sensibilisation des pratiquants à la réglementation existante (ex : campagnes de sensibilisation, dépliants, panneaux d'information, réglettes pour les pêcheurs à pied) ;
  - réfléchir à la signalisation en mer des zones de pratiques nautiques (ex : pour les activités subaquatiques) ;
  - mettre en avant certains sites (aménagés ou naturels) pour en désengorger d'autres aux caractéristiques proches.

### 6.2. Exemples de moyens d'action nouveaux ou reformulés

- ❖ Diffuser aux pratiquants venant la journée une information pédagogique synthétisant les bonnes pratiques nautiques sur le Bassin (ex : types et zones de pratique, références d'associations, site d'un PNM) (ex : plaquette d'information très courte) et la transmettre aux usagers via des relais locaux (offices du tourisme, associations, hébergeurs marchands, loueurs d'engins nautiques, lors du renouvellement de place dans un port, dans les cales de mise à l'eau...) ;
- ❖ Réadapter la réglementation aux caractéristiques nautiques locales pour une meilleure acceptation et un plus grand respect.

Les participants au groupe de travail « Sensibilisation et éducation à l'environnement » ont jugé plus pertinent de reclasser cet objectif dans la thématique globale sur l'« éco-conditionnalité des usages : secteur du nautisme ».

Ils ont insisté sur l'importance d'informer les usagers du Bassin et plus particulièrement les non-adhérents d'associations des caractéristiques nautiques locales (pertinence forte de l'objectif).

### 6.3. Commentaires sur les moyens d'actions

Par rapport aux moyens d'actions proposés, des précisions ou des moyens supplémentaires ont été suggérés.

Pour sensibiliser les usagers du bassin d'Arcachon, trois impératifs méthodologiques ont été désignés :

- inventorer les bonnes pratiques nautiques,

- cibler les acteurs qui peuvent sensibiliser,
- sensibiliser l'ensemble des acteurs sur l'impact (volontaire ou non) de leurs actions sur l'environnement.

La sensibilisation ne doit pas se faire seulement avec les classes de mer, mais aussi auprès de tous les usagers. Toutefois, il a été soulevé l'importance de sensibiliser les enfants puisque ces derniers agissent souvent comme relais/transmetteur de l'information auprès de leur entourage.

La mise à disposition d'une plaquette d'information synthétisant les bonnes pratiques nautiques sur le Bassin est une action jugée nécessaire. Cette plaquette devra être disponible sur le plus de sites possibles et distribuée massivement par les acteurs du territoire (offices du tourisme, associations, loueurs d'engins nautiques, hébergeurs marchands (campings, hôtels, gîtes...), lors du renouvellement de place dans un port ou dans les cales de mise à l'eau...).

La méconnaissance et/ou le non respect des règles de navigation est un problème de nouveau soulevé dans ce groupe de travail. Les pratiquants de voile n'ayant pas de permis de navigation, devraient être sensibilisés aux spécificités maritimes locales et aux règles de navigation telles que les celles à proximité des zones de pratiques nautiques comme les activités subaquatiques.

Il a été soulevé certaines incohérences dans la réglementation en mer : le kitesurf est interdit à l'île aux oiseaux (ce qui est justifié) mais pas le jet-ski, qui pourtant dérange/effraie les oiseaux par le bruit de l'engin. Si les règles étaient plus justes, elles seraient mieux comprises, acceptées et donc peut être mieux respectées. C'est pourquoi avant de sensibiliser, il faut réglementer les usages nautiques de manière cohérente et juste.

## 7. Echanges et discussions en séance plénière de restitution de l'ensemble des groupes de travail

**Intervenant** : « A partir du moment où vous avez abandonné l'idée du stade d'évolution des jets skis, est-ce que vous avez discuté de façon plus approfondie de l'évolution du jet ski, en général, sur le bassin d'Arcachon ? »

**COURGEON Laurent** : « La question posée sur les VNM était celle de la concentration dans un espace donné, au même endroit au même moment, d'où l'augmentation des risques d'accidents. Derrière il existe aussi une nuisance sonore très importante et aussi une discrimination par rapport aux autres embarcations (par exemple pourquoi pas un site d'évolution des bateaux à voile...). Par contre, la réflexion globale sur les VNM n'a pas eu lieu dans ce cadre là, elle a juste été abordée dans le cadre de l'action de l'objectif proposée. »

**GAUCI Pascal** : « Ce n'est pas aujourd'hui que nous allons régler le problème des VNM. Aujourd'hui justement, nous sommes là pour poser les bases de l'approche que pourra avoir le parc naturel marin sur le problème des VNM sachant qu'il existe déjà des moyens d'actions. »

**MAZODIER Jean** : « Vous n'êtes pas allé jusqu'à ce qui est actuellement fait dans un certain nombre de lacs ? »

**GAUCI Pascal** : « La question n'a pas été posée et elle pourra l'être. »

**Intervenant** : « Pour l'objectif "améliorer le stationnement des embarcations" vous avez donné une pertinence forte et une facilité d'atteindre moyenne. Pourquoi est-elle difficile d'atteindre ? »

**COURGEON Laurent** : « Un certain nombre de résultats sur l'optimisation des embarcations de plaisance a été mené avec certaines communes (ex. : Andernos-les-Bains). Nous pouvons considérer que, si c'était si difficile, nous n'aurions pas de résultats. Le travail peut continuer sur les pistes déjà énoncées mais aussi voir pour d'autres (par exemple : répartition dans les zones de mouillages, des modes alternatifs de mouillages...). Nous avons des discussions à amener sur d'autres moyens de gestion. Lors des débats, le cas des ports

à secs a été abordés mais il a été noté des liens difficiles avec l'urbanisme pour les ports à sec et les mises à l'eau et aussi pour le développement de parkings. Ce sont des questions liées à l'urbanisme des communes et qui dépassent de loin le cadre de l'utilisation des plans d'eau et des moyens nautiques. »

**Intervenant** : « Des secteurs géographiques ont une forte pression mais il faudrait équilibrer sur l'année sur ce qui se passe en 4 semaines. »

**GAUCI Pascal** : « Des thématiques liés aux usages du plan d'eau n'existent pas 8 mois sur 12 et sont extrêmement prenantes. Pourtant, il faut les traiter. La réponse du parc naturel marin doit être globale, elle doit apporter des réponses sur toutes les périodes. »

**MEVELEC Eric** : « D'une manière générale, les objectifs paraissent couvrir l'ensemble du spectre. Dans tous les cas de figures, parmi les moyens il y en a deux qu'il faut avoir à l'esprit : premièrement, un certain nombre d'actions sont déjà en place et deuxièmement, un long travail a été effectué pendant longtemps avant et après le SMVM ce qui veut dire qu'un certain nombre d'actions permettra peut-être d'affiner les priorités sur les actions qui ont été listées. »

**LITTAYE Anne** : « Un des rôles du parc naturel marin pourrait être d'avoir ce fameux tableau de bord pour voir effectivement où en est tout ce qui est fait de part et d'autre et leur efficacité pour discuter avec les acteurs de ces actions. »

**GAUCI Pascal** : « Le PNM est là pour :

- amener une cohérence entre toutes les études déjà menées ou en cours,
- fédérer les acteurs pour aller plus loin.

Même si beaucoup de travaux sont en cours, nous nous rendons compte qu'il est très souvent difficile de coordonner les actions, d'évaluer chacune. »

## Sensibilisation et éducation à l'environnement

---

### Rapporteurs :

MUSARD Olivier ..... Agence des Aires marines Protégées, chargé de mission  
DANTAS Monique ..... Mission pour la création d'un PNM sur le bassin d'Arcachon, chargé de mission

### Participants :

BERTHELET Albert ..... Mairie d'Andernos-les-Bains  
BOS Jean-Robert ..... Le Beteq, plage boisée à sauvegarder  
CHAUVE Bernard ..... CODEPPI et ASYNPRO (Association Cabane Côte Noroit)  
DOUARIN Fabien ..... FFESSM, Club PAGURE et SCAPH Pro  
DUPOY Jean-Claude ..... Association pour le Développement Durable du Bassin d'Arcachon (A2DBA)  
MALLET Bernard ..... Association Cap Termer, président  
MORA Gisèle ..... Association de Défense des cabanes et des quais ostréicoles des ports de Gujan-Mestras

La restitution sur le thème de la sensibilisation et de l'éducation à l'environnement est basée sur les réflexions du groupe de travail lié à ce thème et des échanges en séance plénière.

### 1. « Adopter une démarche partenariale et un discours commun de sensibilisation »

Objectif initial non reformulé.

- Pertinence jugée forte.
- Faisabilité jugée moyenne à forte selon le degré de volonté de collaboration de tous les acteurs.

#### 1.1. Exemples de moyens d'action initialement proposés et non modifiés

- ❖ Accompagner les structures encadrant des activités nautiques à construire un cahier des charges sur la sensibilisation au public (structures valorisées par un label « PNM ») ;
- ❖ Encourager le travail avec les structures fédérales et entre toutes les activités nautiques ;
- ❖ Participer à la vulgarisation des études scientifiques ou de rapports publics.

#### 1.2. Exemples de moyens d'action nouveaux ou reformulés

- ❖ Faire un inventaire des acteurs et des actions de sensibilisation ;
- ❖ S'appuyer sur les acteurs locaux ayant déjà l'expérience de la sensibilisation sur le Bassin ;
- ❖ Adapter le discours de sensibilisation au type de public (âge, origine résidentielle...) ;
- ❖ Associer l'Education nationale à la sensibilisation ;
- ❖ Ouvrir la sensibilisation aux associations locales sans lien direct avec l'environnement ;
- ❖ Multiplier la sensibilisation lors d'animations locales (ex : Cap 33 l'été) pour toucher le plus grand nombre ;

- ❖ Créer des lexiques pour favoriser un discours cohérent ;
- ❖ S'appuyer sur les acteurs et les outils de communication locaux pour diffuser l'information relative au PNM.

### 1.3. Commentaires sur les moyens d'actions

Les participants ont insisté sur le fait que le message de sensibilisation et d'éducation à l'environnement doit porter sur le PNM et l'environnement en tant que tel.

- ❖ Savoir qui fait quoi en termes de sensibilisation sur le bassin d'Arcachon. Un inventaire sur les différentes structures et les actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement pourrait être réalisé.
- ❖ S'appuyer sur les acteurs locaux (gardes, gestionnaires, associations...) qui ont déjà l'expérience de la sensibilisation. Ils savent ce qui est efficace et ce qui ne l'est pas (méthodes, discours...).
- ❖ Associer l'Education nationale locale à la sensibilisation et à l'éducation à l'environnement, ainsi qu'au rôle et aux enjeux du PNM. Il a toutefois été souligné la difficulté :
  - d'organiser des sorties scolaires ;
  - que les enseignants sensibilisent en plus de leur programme scolaire chargé ;
  - que les enseignants non-locaux (mutation) éduquent sur l'environnement local terrestre et marin.

La solution serait donc que la sensibilisation se fasse par des acteurs locaux qui viennent dans les classes, à la fois sensibiliser les enseignants et les enfants. C'est une démarche qui se fait aujourd'hui mais qui mériterait d'être davantage développée.

- ❖ Pour adopter un discours commun, cohérent et juste, des lexiques (facilement accessibles) à la fois pour les acteurs de la sensibilisation et pour le grand public pourraient être réalisés. Ces lexiques concerneraient par exemple l'environnement (définition de la biodiversité, biotope, écosystème...) ou les structures locales (SIBA, SYBARVAL, COBAS, COBAN, PNM...).
- ❖ Diffuser l'information relative au PNM au grand public grâce aux relais locaux. Les propositions apportées sont les suivantes :
  - diffuser l'information dans des publications ou journaux locaux ;
  - coller un logo PNM sur certains sites (sites naturels, cabanes ostréicoles, offices du tourisme...) afin d'inciter la population à poser des questions aux gestionnaires, gardes.... du site.
- ❖ Il a enfin été souligné que des demandes d'actions de sensibilisation volontaires par des acteurs locaux ne sont pas toujours suivies (en termes de réponses) par des structures publiques, et ne peuvent donc pas s'opérer.

## 2. « Inciter les usagers et les habitants au respect du milieu marin »

Objectif initial : « inciter les pratiquants au respect du milieu marin ».

- Pertinence jugée forte.
- Faisabilité jugée entre moyenne et forte selon la taille de la population à viser.

## 2.1. Exemples de moyens d'action initialement proposés et non modifiés

- ❖ Encourager les pratiques nautiques les plus « douces » ;
- ❖ Encourager les pratiques nautiques motorisées les plus respectueuses du milieu ;
- ❖ Mise en place d'une charte transversale « éco-nautique » (avec signature) pour les professionnels du nautisme et les pratiquants (à partir des chartes existantes) ;
- ❖ Envisager l'installation de panneaux d'information incitant aux bonnes pratiques environnementales sur des lieux stratégiques de passage (entrée de ville, gare, etc.) (ex : « Vous entrez dans un PNM... »).

## 2.2. Exemples de moyens d'action nouveaux ou reformulés

- ❖ Proposer des événements ponctuels de grande ampleur (ex : une journée sans moteur par an sur le Bassin, un dimanche par mois sans bateau) ;
- ❖ Inventorier les périodes de pratiques, de reproduction... (ex : calendrier) ;
- ❖ Sensibiliser les nouveaux habitants à la connaissance, au respect et à leur impact sur le milieu marin (dont le Bassin versant).

## 2.3. Commentaires sur l'objectif

Les participants ont préféré pour cet objectif l'expression « usagers et habitants » au terme « pratiquants » initialement proposé car cela permet de mieux cibler toute la population à sensibiliser.

Deux remarques ont été soulevées :

- comment évaluer les résultats de l'incitation ?
- il faudrait mettre l'accent sur la fragilité du milieu.

## 2.4. Commentaires sur les moyens d'actions

- ❖ Inventorier sur quelle période il y a telles choses sur le Bassin par rapport aux frayères, zostères, nidification, ponte, période de chasse et de pêche par espèce... (ex : un calendrier) ;
- ❖ Sensibiliser les nouveaux habitants (croissance démographique) à la connaissance, au respect et à leur impact sur le milieu marin et le Bassin versant. L'arrivée de population nécessite de multiplier les efforts de sensibilisation, d'appropriation du territoire ;
- ❖ Intégrer les Bassins versants dans la sensibilisation.

## 3. « Sensibiliser/responsabiliser sur l'impact des usages sur la biodiversité et son importance pour l'équilibre/dynamique de l'écosystème »

Objectif initial : « sensibiliser sur l'impact des usages sur la biodiversité ».

- Pertinence jugée forte.
- Faisabilité jugée entre moyenne et forte car difficulté des concepts.

## 3.1. Exemples de moyens d'action initialement proposés et non modifiés

- ❖ Communiquer sur les actions et les mesures prises dans les espaces naturels et notamment les réserves naturelles nationales (ex : expliquer pourquoi il ne faut pas nourrir les oiseaux, pourquoi certaines activités sont interdites...)

- ❖ Sensibiliser les pêcheurs à pied (piétinement des vasières) et les conchyliculteurs (allées entre les parcs, vasières) à la préservation des herbiers à zostères ;
- ❖ Informer sur l'importance de respecter les zones sensibles et les zones réservées (ex : palourde) ;
- ❖ Associer les agents du PNM à la sensibilisation auprès des usagers du plan d'eau ;
- ❖ Mise en place d'une charte transversale « respect de la biodiversité » (avec signature) pour les professionnels de la mer et les usagers ;
- ❖ Mieux connaître les impacts environnementaux des usages sur le milieu et diffuser cette information en la vulgarisant et en limitant la désinformation pour certains usages (bateaux à moteurs, kitesurf, chasse, etc.) ;
- ❖ Sensibiliser la population (professionnelle et de loisirs) à l'importance de l'avifaune pour une meilleure acceptation ;
- ❖ Promouvoir la sensibilisation au rôle des lasses de mer ;
- ❖ Informer sur l'importance des fonctions écologiques ;
- ❖ Participer à la prise de conscience du risque de submersion marine ;
- ❖ Participer à la vulgarisation des études scientifiques ou de rapports publics ;
- ❖ Proposer et encourager des événements culturels ponctuels liés à la mer (ex : journée des paysages marins et littoraux).

### 3.2. Exemples de moyens d'action nouveaux ou reformulés

- ❖ Sensibiliser les acteurs locaux et le public aux services apportés par l'écosystème du Bassin et pas seulement des prés salés et les domaines endigués ;
- ❖ Faire comprendre la fragilité du milieu et les conséquences / impacts des actions sur ce milieu ;
- ❖ Mettre en place une journée « bassin d'Arcachon » avec le PNM ;
- ❖ Créer un lieu de centralisation des connaissances, des ressources, de sensibilisation... (« Maison du PNM ») avec des sites-relais si besoin ;
- ❖ Mobiliser les TIC pour enrichir les inventaires où les citoyens peuvent participer (témoin, échos) par rapport à ce qu'ils voient ;
- ❖ Sensibiliser à la présence de la richesse sous-marine du Bassin (ex : sentier de plongée) ;
- ❖ Sensibiliser les pêcheurs professionnels à ne pas pêcher la seiche et la pibale au moment de leur ponte (enjeux économiques vs enjeux d'éco-conditionnalité de la ressource) ;
- ❖ Faire prendre conscience aux acteurs locaux et au grand public que les impacts négatifs des activités humaines sur le milieu ne fragilisent pas seulement le milieu mais aussi la santé de l'homme.

### 3.3. Commentaires sur l'objectif

Les objectifs initiaux « sensibiliser sur l'impact des usages sur la biodiversité » et « sensibiliser sur l'importance de la biodiversité dans un objectif de préservation » ont été fusionnés en un seul objectif : « Sensibiliser/responsabiliser sur l'impact des usages sur la biodiversité et son importance pour l'équilibre/dynamique de l'écosystème ». Il a été précisé que ces usages concernent tout le monde : usagers du Bassin, océan et Bassin versant et les acteurs économiques (agriculteurs, promoteurs...). Les termes « équilibre » et « dynamique » ont été rajoutés puisqu'il ne s'agit pas seulement de préserver mais aussi de retrouver un équilibre qui n'est plus aujourd'hui.

### 3.4. Commentaires sur les moyens d'actions

Les participants ont tenu à souligner la méconnaissance par les usagers de l'impact de leur pratique sur l'environnement, pratiques à la fois terrestres et en mer. La croissance démographique accentuée et accentuera ce phénomène.

- ❖ A l'image des journées sur les zones humides, le patrimoine naturel et culturel, mettre en place une journée « bassin d'Arcachon » avec le PNM en tête de file (avoir une marque locale).
- ❖ Pour mieux faire connaître le paysage sous-marin du Bassin (le fond du Bassin n'est pas simplement de la vase), il a été proposé :
  - de faire un sentier sous-marin (comme à Banyuls) dans la zone des Blockhaus. Il s'agirait d'une randonnée guidée d'un blockhaus à l'autre avec explication sur le biotope... Mais cela signifierait d'interdire la navigation dans cette zone (au moins pendant les randonnées) ;
  - que la promotion touristique devrait insister sur cet aspect et pas uniquement sur les plages, les activités nautiques...
- ❖ Une question a été soulevée : Qu'est-ce que la biodiversité du bassin d'Arcachon (quid des pignots, parcs ostréicoles, huîtres sauvages, récifs...) ?
- ❖ Sensibiliser les usagers à terre de l'impact des produits phytosanitaires, des pesticides (REPAR)...

## 4. Echanges et discussions en séance plénière de restitution de l'ensemble des groupes de travail

**HIDALGO Véronique** : « Deux objectifs me paraissent très importants :

- L'objectif 1 : pendant longtemps, l'éducation à l'environnement a été cantonnée au scolaire, il faut l'élargir à tout type de public. Il existe une tradition d'éducation et un savoir-faire en la matière soit par les associations ou les indépendants mais très atomisés par des structures comme le Parc Naturel Régional qui sont des pionniers en la matière. Il faut avoir une démarche partenariale, s'appuyer sur ces acteurs là, en faire un bon usage pour un objectif final. Par exemple, le SIBA avait associé des vecteurs de l'éducation à l'environnement pour une opération scolaire ;
- L'objectif 3 : l'éducation pour l'environnement c'est pour quoi faire ? C'est pour quelle finalité ? Nous sommes dans le PNM. Il existe deux enjeux :
  - une meilleure connaissance quel que soit le type de public (habitant local et nouvel habitant), les sensibiliser non seulement à la connaissance du milieu mais aussi à toutes les notions d'équilibres, d'usages... pour les responsabiliser ;
  - les comportements écocitoyens et les pratiques (par exemple un randonneur) devraient être contenus dans l'éducation à l'environnement. »

**GAUCI Pascal** : « Certes la sensibilisation doit se faire sur les nouveaux arrivants mais aussi sur les habitants locaux. »

**COINEAU Françoise** : « Dans les objectifs qui vont se définir au niveau de la création de ce parc naturel marin, il pourrait y avoir des objectifs dits "disciplinaires" et des objectifs plus transversaux. Mais il me semble que celui-là est plus particulièrement dans un objectif de transversalité c'est-à-dire que chaque point et chacun des six autres devra être regardé à un moment donné par le filtre de la sensibilisation et de l'éducation à l'environnement. Cette action légitimera le parc naturel marin. »

**THIBAUT Jean-Pierre** : « L'un de ces acteurs principaux est à Belin-Beliet : le réseau aquitain. Malgré les actions qui ont été faites par le comité aquitain, nous avons un public très peu touché et pourtant très important en Aquitaine. »

**MUSARD Olivier** : « Un inventaire sur ce qui a été fait ou en cours sera fait par le PNM pour mettre en place de nouvelles actions ou des compléments. »

**Intervenant :** « Au niveau de la sensibilisation, les décideurs et les élus n'ont pas été oubliés dans les débats du groupe. »

**Intervenant :** « Au niveau de la sensibilisation, il faudrait aussi parler de l'éducation des personnes qui utilisent des bateaux. »

**MUSARD Olivier :** « Dans le cadre du groupe de travail, nous n'avons pas repris chaque moyen d'action. Nous nous sommes vraiment attachés aux objectifs par rapport à des points spécifiques. Le problème des ancrages dans les herbiers, les antifoulings... n'ont pas été abordés mais évidemment ils feront partie du package lié à l'éducation et à la sensibilisation. »

**GAUCI Pascal :** « Les 3 SAGE mènent un travail en amont pour harmoniser les pratiques et il est bien évident qu'une approche amont sera cohérente avec le Bassin versant et avec le Bassin tout court. La prise en compte existe déjà et devra être formalisée avec le PNM. »

**JEANDENAND Sabine :** « Pour répondre plus précisément au niveau pesticides, le groupe REPAR permet de quantifier et de qualifier les flux qui arrivent dans le Bassin sur cet aspect là (pesticides, biocides...). Les résultats de ce groupe REPAR sont complétés par des enquêtes sur le Bassin versant et des enquêtes d'utilisation de produits réalisées en collaboration avec la DRAF. L'ensemble de ces données seront remises dans le pot commun, à charge après au PNM d'en assurer la diffusion, la communication et la vulgarisation. »

## ✳ Valorisation des patrimoines naturels et culturels à travers le tourisme

---

### Rapporteur :

STORELLI Jacques ..... Association de Défense et de Promotion de Pyla-sur-Mer (ADPPM), président

### Participants :

ACOT-MIRANDE Jean-François..... Association pour le Développement Durable du Bassin d'Arcachon (A2DBA), président

BONIN Armelle ..... Société d'histoire et d'archéologie d'Arcachon et du Pays de Buch

COLIN Jean-Pierre ..... Association pour le Développement Durable du Bassin d'Arcachon (A2DBA)

COUTURIER Elise ..... GIP Littoral Aquitain, chargée de mission

DEZEUSTRE Monique ..... Citoyenne du Cap Ferret

DUPRAT Thierry ..... Mairie de La Teste de Buch, garde de l'île aux oiseaux

GALINIER Isabelle..... Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA), direction des services Communication et Promotion touristique

GAURY Jean-Pierre ..... Fédération Vol Libre - Commissaire enquêteur

LE YONDRE Nathalie..... Maire d'Audenge

LEFEUVRE Matthieu ..... Fédération Française de Vol Libre, conseiller technique national

PLEGUE Adeline..... Mairie d'Audenge, 1ère adjointe

POUPIN Louise..... Syndicat Mixte de la Grande Dune, chargée de mission

RIVAUD Audrey..... CEMAGREF Bordeaux, post-doctorante

VOLMER Anne-Lise ..... Association de Défense et de Promotion de Pyla-sur-Mer (ADPPM)

## 1. « Participer à la définition des actions de valorisation du patrimoine naturel et culturel »

Objectif initial non reformulé.

- Pertinence jugée forte.
- Faisabilité jugée moyenne.

### Exemples de moyens d'action initialement listés:

- ❖ Faire émerger de nouveaux projets (ex : découverte de la mosaïque de paysages, de l'avifaune) et accompagner leur mise en œuvre ;
- ❖ Améliorer la coordination et la concertation des actions ;
- ❖ Associer davantage l'Education nationale à la découverte des patrimoines ;
- ❖ Apporter des conseils juridiques et financiers à des associations demandeuses qui œuvrent à la valorisation des patrimoines ;
- ❖ Définir en partenariat une opération de labellisation du territoire pour ses actions de valorisation des patrimoines et de qualité d'accueil ;
- ❖ Promouvoir des actions de valorisation conciliant à la fois le patrimoine naturel et culturel.

## 2. « Partager et mutualiser l'information sur les actions de valorisation du patrimoine naturel et culturel »

Objectif initial non reformulé.

- Pertinence jugée forte.
- Faisabilité jugée moyenne.

### Exemples de moyens d'action initialement listés :

- ❖ Encourager des expositions, des conférences, etc., pour pérenniser les actions de valorisation des patrimoines ;
- ❖ Favoriser le partage de la connaissance et des actions liées au patrimoine naturel et culturel ;
- ❖ Promouvoir un centre de valorisation, d'échanges, de ressources sur les patrimoines (ex : « Maison du PNM ») ;
- ❖ Développer une information exhaustive des actions de valorisation des patrimoines.

## 3. « Renforcer la mise en valeur du patrimoine maritime »

Objectif initial non reformulé.

- Pertinence jugée forte.
- Faisabilité jugée moyenne.

### Exemples de moyens d'action initialement listés :

- ❖ Accompagner les actions de valorisation du patrimoine lié à la conchyliculture et à la pêche (métiers, ports, cabanes, etc.) ;
- ❖ Favoriser la restauration de la végétation dunaire ;
- ❖ Encourager des activités récréatives de marée basse (tout en respectant le milieu) ;
- ❖ Valoriser les prés salés et les domaines endigués par des actions touristiques adaptées ;
- ❖ Créer un centre de la mer sur les fonctions écologiques marines.

## 4. « Mobiliser et développer les compétences des acteurs de la valorisation des patrimoines naturels et culturels »

Objectif initial non reformulé.

- Pertinence jugée forte.
- Faisabilité jugée moyenne.

### Exemples de moyens d'action initialement listés :

- ❖ Développer de nouveaux emplois liés à l'écotourisme ;
- ❖ Enrichir la formation des professionnels du tourisme et des autres médiateurs pour offrir au public un discours commun et argumenté ;
- ❖ Initier et faire participer les étudiants et stagiaires aux travaux et projets environnementaux sur les prés salés et les domaines endigués ;
- ❖ S'appuyer sur la connaissance, l'expérience et les souvenirs des personnes de terrain qui voient la nature et qui la vivent au quotidien.

## 5. « Favoriser l'accessibilité à l'offre écotouristique »

Objectif initial non reformulé.

- Pertinence jugée forte.
- Faisabilité jugée forte.

### Exemples de moyens d'action initialement listés :

- ❖ Soutenir la démocratisation de l'accès aux produits éco-touristiques ;
- ❖ Contribuer à faciliter l'accès aux informations sur les actions de valorisation et les ressources liées aux patrimoines naturels et culturels ;
- ❖ Participer à la rédaction de documents de vulgarisation.

## 6. Le groupe de travail

### Méthodologie :

- relire les propositions précédentes, les discuter, les hiérarchiser, en éliminer au besoin, en ajouter ;
- préciser le degré de pertinence de l'objectif et de la facilité de l'atteindre.

**Rappel du contenu de l'atelier précédent (26 mai 2011)** animé par Armelle Bonin (SHAPPB) et Isabelle Galinier (SIBA) sur le thème « Valorisation des patrimoines culturels et naturels liés à la mer sur le bassin d'Arcachon » :

*.../...Toutes les structures s'occupant de la valorisation du patrimoine n'étant pas présentes ou représentées, un état des lieux exhaustif des actions menées sur le Bassin dans ce champ pourrait être dressé par le parc marin et mis à disposition du public, ce serait en quelque sorte une première proposition : pourquoi pas un portail commun d'information sur internet ?*

*Autre remarque préliminaire avancée par les participants : où se situe la limite de la zone patrimoniale du parc? Il a été répondu que l'on ciblerait l'interface terre/mer et les Bassins versants des rivières se jetant dans le Bassin. Le patrimoine doit aussi englober tout ce qu'on voit (ou voyait) depuis la mer: les points de "repère" comme les monuments, belvédères, bâtiments remarquables, églises, jetées, phares, sémaphores...*

*D'autre part, dans les types d'actions proposées, il nous a semblé judicieux de ne pas mettre sur le même plan d'un côté ce qui est de l'ordre de la prise de conscience ou appropriation par le public (information, éducation, formation... bref une pédagogie du patrimoine marin) et de l'autre les objectifs de protection/ conservation/valorisation, qui à la fois préexistent à cette pédagogie mais en sont aussi une résultante, c'est-à-dire la conséquence logique d'un savoir acquis et mis ensuite en pratique.*

*Dernière remarque préliminaire : nécessité de ne pas séparer les différents patrimoines, naturel et culturel, d'avoir une approche « globale », cela est particulièrement vrai pour la SHAA qui s'occupe par exemple de l'histoire du paysage, et pour GRAMASA qui travaille à la fois sur l'histoire de la seconde guerre mondiale et sur le milieu naturel.*

### 6.1. Actions existantes

Suite aux remarques ci-dessus, les participants s'en sont donc tenus à une typologie et non à un recensement :

- acquisition et/ou restauration d'objets,
- édition sous forme classique ou numérique,
- expositions,
- visites-découvertes sur le littoral, en mer ou sous la mer, de paysages, ou de métiers et savoir-faire,
- conférences,

- constitution d'inventaires, de collections muséographiques,
- recherche sur le terrain, par exemple avec des outils d'histoire orale, synthèses historiques...

D'une façon générale, les structures présentes ont présenté leurs actions comme étant des actions d'accompagnement, avec un large choix proposé aux différents publics. Le premier besoin serait de mieux coordonner ces actions et de les présenter de façon concertée et organisée. Le principal manque n'est pas celui des idées, mais celui des moyens humains (limites du bénévolat...)

## 6.2. Besoins mis en avant

- ❖ Se donner les moyens de mieux pérenniser les actions (expositions, conférences...) par des outils de valorisation facilement accessibles ;
- ❖ S'appuyer sur la diversité des structures sans disperser les énergies ;
- ❖ Favoriser l'accès aux actions et aux ressources pour les citoyens non sensibilisés jusqu'à présent, non adhérents d'associations par exemple, pour toucher le « grand public » et mener une véritable éducation au patrimoine marin, afin que le plus grand nombre se sente « partie prenante » de ce patrimoine ;
- ❖ Mieux former les professionnels du tourisme et d'une manière générale tous les médiateurs qui sont au contact avec des habitants permanents ou non, afin qu'un discours commun soit proposé, ou à tout le moins cohérent, et bien étayé par des connaissances partagées ;
- ❖ Faire comprendre aux différentes municipalités l'intérêt de faire partager un patrimoine commun.

## 6.3. Propositions

L'idée générale est de dire que le futur parc doit d'abord être une force d'organisation et de mutualisation, en amont même des actions, afin de les favoriser, de les encadrer le cas échéant, et de les rendre plus efficaces. Il pourrait même voir les structures existantes comme des opérateurs éventuels d'une politique partagée, quitte à leur fournir des appuis ponctuels sur des projets. Le parc pourrait aussi apporter des conseils juridiques et financiers à des associations dépourvues de compétences ou de moyens humains dans ces domaines.

En ce qui concerne les moyens d'élargir les publics, il a semblé important à plusieurs participants d'associer davantage le monde de l'Education nationale à la valorisation du patrimoine marin. Des actions individuelles fortes existent déjà, mais elles mériteraient d'être plus formalisées pour un meilleur partage entre les acteurs et une démarche incitative. Le lycée de la Mer pourrait être considéré comme un pôle majeur de la valorisation du patrimoine marin auprès du jeune public.

Les participants ont tenu à préciser l'importance de la Maison de la Nature du bassin d'Arcachon en termes de valorisation des patrimoines et d'éducation à l'environnement. Par conséquent, il est important que le futur Parc Naturel Marin puisse notamment s'appuyer sur cette structure pour fédérer les initiatives riches et diversifiées du monde associatif et ainsi l'aider à mieux rayonner.

## 6.4. Idées fortes ayant dominé les échanges

### L'offre touristique existante se décline principalement autour :

- du site de la Dune, soit 1,5 millions de visiteurs ;
- du plan d'eau, soit 250000 usagers de l'UBA, notamment, et de l'attrait de la plaisance ;
- des 23 principaux campings ;

- des 17 noyaux éco-touristiques du BA/Val de l'Eyre (cf. carte touristique 2011 éditée par le SIBA).

**Il convient d'élargir l'offre en innovant davantage et en se fondant sur l'efficacité d'un "guichet unique", tout en :**

- utilisant mieux la synergie nature/culture/patrimoine ;
- maîtrisant mieux les usages et en veillant mieux au respect du lieu ;
- s'appliquant à mettre en œuvre une pédagogie adaptée (en fonction de certains mauvais usages ou incivilités), ne visant pas que les « convertis », mais surtout ceux qui n'ont pas encore de « conscience suffisante du lieu » ;
- mobilisant davantage les échanges entre populations accueillies et accueillantes (créer du « lien ») ;
- favorisant la « pédagogie du détour » auprès des visiteurs, en les amenant à découvrir de nouvelles approches à partir de la satisfaction de leurs besoins initiaux (cf. le concept « Voyager Autrement » observé en Bretagne).

C'est à ce prix que le PNM peut apporter une réelle plus-value par rapport à l'existant, dont les acteurs sont déjà nombreux (SIBA, Offices de tourisme, associations, etc.), avec des moyens de communication performants (site publicité nationale, Internet, apps, cartes gratuites, etc.).

**L'apport du PNM doit se traduire par :**

- sa capacité de coordonner les structures existantes capables de promouvoir un tourisme « intelligent » s'appuyant sur le patrimoine et permettant son appropriation (ayant un lien avec le littoral, la mer, patrimoine lié à la gestion intégrée terre/mer, etc.) ;
- l'empreinte novatrice et distinctive générée par la labellisation PNM de chacune des structures en question ;
- sa capacité à impulser une nouvelle identité à la Baie d'Arcachon, devenue Parc Naturel Marin ;
- sa capacité à faire descendre dans chaque structure une nouvelle vision de l'offre touristique répondant le mieux possible aux exigences et préconisations contenues dans le Plan de gestion du PNM (pouvoir direct, contractualisation, ou force de proposition et de recommandation, ou principe de subsidiarité ?) ;
- sa capacité à faire remonter vers le Conseil de gestion toutes les informations, et retours d'expérience de chaque structure touristique, ou opérateurs, ce qui permettrait d'affiner d'une manière réactive un certain nombre de "réglages" destinés à mieux prendre en compte l'identité et la fragilité du site ;
- sa capacité à susciter une meilleure coordination entre les structures existantes (transversalité) ;
- sa capacité à devenir une force de proposition de portée nationale, et à constituer un élément d'identification régionale dominant, ayant la même notoriété que certains Parcs réputés (les Ecrins, la Baie de Somme etc.) ;
- la force d'un portail unique, matérialisé par un site Internet, une communication relayée par toutes les structures touristiques et collectivités territoriales ou intercommunales, et par un lieu, la Maison du PNM, et/ou un musée permettant de mieux faire connaître le milieu marin.

## **6.5. Les thèmes les plus débattus**

**Faut-il créer un nouveau lieu dédié au PNM permettant de l'identifier à la vue des visiteurs et usagers ?**

Un premier tour de table a fait émerger l'idée qu'il convient de se contenter d'une « maison invisible » au bénéfice de la seule force que constitue le Conseil de gestion (et des

administratifs y attachés), et de son influence, au travers du Plan, sur les structures touristiques existantes.

Un second tour de table a abouti à une solution inverse soutenue par une majorité, en dépit des réserves exprimées par Isabelle Galinier du SIBA, qui estime qu'il existe déjà beaucoup de lieux (Maison de la Nature, Maison de la Dune, etc.).

Monsieur Acot-Mirande regrette que le Musée de La Teste n'ait pas vu le jour en raison de questions purement budgétaires. Madame Bonin estime qu'un tel musée devrait être intégré à une maison du parc conçue comme un lieu ouvert et polyvalent.

#### **Quelle serait la vocation de ce lieu ?**

Cette « Maison du PNM » permettrait :

- de promouvoir l'identité nouvelle du Bassin, devenu « Parc » ;
- d'organiser des conférences-débats-séminaires-formations, aux jeunes, et à tous publics, touristes ou non ;
- de favoriser les échanges avec les professionnels de la mer et de la nature, ce qui, au travers de la formation-accréditation de certains, leur permettrait de proposer, sous le label PNM, des visites guidées en milieu marin, ostréicole ou littoral, voire rétro-littoral ;
- d'abriter les données scientifiques (archives, banques de données, serveur, supports Internet, bornes gratuites) ;
- de proposer la formation diplômante de jeunes ou de professionnels souhaitant élargir leurs compétences ;
- de proposer des actions de pédagogie-découvertes-visites des jeunes scolaires, en relation/partenariat avec l'Education Nationale ;
- de créer des jours de rencontre (Journées du Patrimoine, Fêtes de la Mer, ou Journée du PNM ?), et des échanges avec d'autres parcs (nationaux ou étrangers).

#### **6.6. Idées soutenues lors de la clôture des travaux**

- ❖ Les politiques doivent accepter une gouvernance commune au travers du Conseil de gestion du PNM, à l'exclusion de toutes rivalités.
- ❖ Le PNM permettra une nouvelle harmonisation des politiques touristiques, sans jamais perdre de vue les notions de nature, de culture et de patrimoine.
- ❖ Le PNM permettra une meilleure cohérence de l'existant et une plus value significative sous la gouvernance et l'impulsion du Conseil de gestion composé de 40 personnes (Etat minoritaire, collectivités, associations, usagers etc.).
- ❖ Il appartient à tous les acteurs politiques et touristiques du Bassin d'obtenir de l'Etat (Agence des Aires Marines Protégées), les moyens d'une mise en œuvre efficiente d'« un tourisme différent » (cf. propos de Madame Le Yondre), mieux adapté à l'esprit du lieu, à sa sensibilité (Natura 2000 Mer), en dépit de l'afflux démographique que le Schéma de Cohérence Territoriale semble vouloir permettre, soit un doublement de la population sous deux décennies.
- ❖ Il conviendrait de permettre une suffisante transversalité entre le Plan de gestion du PNM et les documents d'urbanisme du type SCOT et PLU, de manière à ce que la protection du patrimoine environnemental lié à la mer soit désormais mieux assuré dans le cadre d'un « Parc Naturel Marin » en tant que nouvel identifiant fort du bassin d'Arcachon.

## 7. Echanges et discussions en séance plénière de restitution de l'ensemble des groupes de travail

**MULCEY-LONGAU Claude :** « N'y a-t-il pas une complexité avec les sites classés comme le banc d'Arguin ou encore l'île aux oiseaux ? »

**GAUCI Pascal :** « S'il n'y avait pas de complexité nous ne serions pas présents et tout cela serait déjà réglé. Un équilibre est à trouver avec les différents gestionnaires pour préserver, mettre en valeur et accueillir. »

**HIDALGO Véronique :** « Un travail de fond avec les structures publiques (partenariat SIBA, parc naturel...) est engagé depuis de longues années sur la forme la plus adaptée de tourisme qui permettrait de respecter cet équilibre et ce qui est en jeu sur le Bassin : écotourisme. C'est un objectif qui doit être renforcé à condition que nous n'oublions pas la définition de l'écotourisme. Il est fondé sur des choses importantes :

- préservation et connaissances,
- valorisation par l'aménagement,
- médiation d'où l'importance à l'éducation,
- développement territorial au bénéfice de ceux qui sont habitants et c'est une valeur ajoutée pour les usagers.

Un des objectifs est de structurer, de qualifier, de professionnaliser, de labelliser (pas d'offre touristique mais seulement une image écotouristique). »

**Intervenant :** « Le but n'est pas d'interdire pour interdire mais il faut sensibiliser pour responsabiliser et si nous ne respectons pas, nous devons sanctionner. Nous avons proposé de créer des chartes environnementales, écocitoyenneté... Nous avons évoqué la création d'un pôle où toutes les associations, les élus... pourraient se rencontrer, se réunir, échanger et rassembler leurs connaissances et leurs compétences. »

**BONNET Claude :** « Ce groupe a abordé le problème de la pression démographique mais il devra être aussi vu dans les autres objectifs. »

**Intervenante :** « Avant d'avoir un pôle physique, il serait intéressant d'avoir d'abord un pôle virtuel qui pourrait déboucher de suite sur un premier objectif. Grâce à ce guichet, nous pourrions accentuer la coordination entre les différentes structures déjà existantes sur le thème des patrimoines naturels et culturels. A partir de cet existant, qui serait mutualisé, nous pourrions avoir des actions plus spécifiques. Chaque structure pouvant aider les unes et les autres avec un apport en compétences, en formation et mutualiser aussi cette formation d'une vision plus large et non pas seulement celle de l'éducation nationale. La culture et la nature sont liées. »

**THIBAUT Jean-Pierre :** « L'imbrication étroite de la culture et de la nature est primordiale dans la notion de patrimoine. Nous passerions à côté si cette notion n'était pas prise en compte dans le futur parc naturel marin. C'est un thème très fort en termes d'actions et de guides pour l'action. »

### Rapporteur :

GERMAIN Laurent ..... Agence des Aires marines Protégées, chargé de mission Patrimoine Naturel

### Participants :

AUBY Isabelle ..... Ifremer Arcachon

BERTRAND Christine ..... Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins (FFESSM), chargée de mission des comités régional et départemental

BONNET Claude ..... SEPANSO

CAILL-MILLY Nathalie ..... Ifremer Anglet, responsable du laboratoire

CHAPELLE Romuald ..... ONCFS - Réserve Naturelle des Prés Salés

COUZI Laurent ..... Ligue pour la Protection des Oiseaux

DAVERAT Michel ..... Conseiller Régional délégué, élu de la mairie de La Teste de Buch

DUPOUEY Marie-Agnès ..... Conseil Régional d'Aquitaine, directrice Tourisme et patrimoine naturel

FEIGNE Claude ..... Parc ornithologique du Teich

GRIMA Damien ..... Acroporis, vice Président

JOUSSE Guy ..... Les Amis du lapin blanc, président

MARAILHAC Jean-François ..... SCAPH PRO, président

MUGICA Julie ..... BRGM - Observatoire côte Aquitaine

### Méthode suivie :

- examen des listes de moyens d'action : recherche des lacunes ou incohérences,
- croisement entre objectifs,
- reformulation, pertinence et faisabilité des objectifs,
- pas de temps pour examen des autres thématiques.

### Déroulement :

- bon taux de participation et retour,
- première partie trop détaillée et besoin de recentrer sur l'exercice des objectifs,
- à noter, l'utilité de faire référence de façon précise (extraits plan de gestion Iroise, exemples d'actions) aux PNM existant pour bien situer le rôle des PNMs,
- dans le compte-rendu ci-dessous, il a été indiqué si un consensus avait été trouvé sur les points de débat.

## 1. « Protéger et restaurer les habitats naturels et espèces patrimoniales du bassin d'Arcachon »

Objectif initial : « protéger la biodiversité et les habitats naturels ».

- Pertinence jugée forte car il a été considéré comme la priorité absolue du futur Parc Naturel Marin.
- Faisabilité jugée moyenne du fait de l'acceptabilité et du niveau de sensibilisation actuelle de la population aux enjeux, ainsi que de l'évolution démographique (évocation des chiffres du SCOT)..

## 1.1. Exemples de moyens d'action

- ❖ Participer à la préservation des espèces d'intérêt patrimonial et des espèces ordinaires jouant un rôle important dans le fonctionnement écologique ;
- ❖ Favoriser le développement et la protection des juvéniles (ex : réflexion sur des alternatives au retrait des casiers où pondent les seiches (destruction des œufs), diminution de la pression sur les casserons, amélioration de la gestion des juvéniles dans les prés salés et réservoirs, étude sur les lacs de tonne) ;
- ❖ Réduire la pression de certaines activités sur les habitats naturels (ex : échouage et mouillage sur des herbiers, piétinement sur les vasières) ;
- ❖ Appliquer le principe de précaution lorsqu'il justifie un intérêt commun ;
- ❖ Favoriser le maintien et la restauration d'une diversité des habitats dans le but d'un bon fonctionnement écologique.

## 1.2. Principaux échanges

- ❖ Il est nécessaire de **restaurer** et non simplement maintenir le niveau actuel, d'où l'intérêt d'un suivi de la dynamique.
- ❖ **La liste des habitats prioritaires** : un consensus a été trouvé sur les herbiers, les prés salés, mais a été plus partagé sur les récifs (huîtres, crépidules, moules, pieux, artificiels...), les vasières et les chenaux.
- ❖ **la liste des espèces prioritaires** : celles à statut patrimonial mais également celles d'intérêt halieutique mais il est difficile de définir leur état actuel, même s'il est avéré (travaux de JL Quéro) que certaines espèces ont disparu depuis les années 1950 : poissons plats et élasmobranches.
- ❖ **l'impact des activités, notamment la pêche et l'ostréiculture** : il n'a pas été trouvé de consensus sur la notion de surpêche ni sur l'intérêt ou la nuisance pour la biodiversité des récifs et cultures d'huîtres.
- ❖ **l'intérêt d'avoir des sites de référence (non impactés) par habitat, afin de les mettre en réserve pour en étudier la résilience et la reconquête** : il n'a pas été trouvé de consensus dans le groupe du fait de la difficulté à faire accepter l'idée de zones « en réserve ». Différents points de vue exprimés :
  - Il existe des réserves halieutiques pour les palourdes (IFREMER).
  - acceptation sociale de l'idée de zones de reconquête au-delà des lobbies et effectivité de la surpêche (scaphpro).
  - La SEPANSO a l'expérience de la difficulté de faire accepter une réserve naturelle avec le cas du Banc d'Arguin.
  - Il est nécessaire de prendre le temps et faire progresser la prise de conscience avant et la connaissance, notamment sur les aspects halieutiques (FFESSM, IFREMER).

## 2. « Améliorer la connaissance du fonctionnement des écosystèmes en faisant la part entre les faits des facteurs anthropiques et naturels »

Objectif initial : « participer à l'amélioration de la connaissance pour assurer un bon fonctionnement écologique ».

- Pertinence jugée entre moyenne et forte.
- Faisabilité jugée moyenne pour des raisons techniques et financières.

## 2.1. Exemples de moyens d'action

- ❖ Etudier la compétition trophique entre les principaux filtreurs (huîtres cultivées et sauvages, palourdes, moules et crépidules) et la capacité trophique du Bassin ;
- ❖ Soutenir l'amélioration de la compréhension des variations de productivité (facteurs naturels et anthropiques, apports des producteurs primaires, etc.) ;
- ❖ Participer à l'amélioration de la connaissance sur les fonctions de nourricerie et de frayère du Bassin ;
- ❖ Améliorer la connaissance relative aux habitats et espèces liés aux substrats durs (rochers d'huîtres, perrés, jetées, etc.) ;
- ❖ Participer au comblement de la connaissance concernant certaines espèces apportant des éléments sur l'état du fonctionnement écologique du Bassin (ex : certains mollusques gastéropodes (*Chlamys varia*, *Cerastoderma edule*, *Littorina littorea*, *Ocenebra erinacea*, *Nassa reticulata*, *Cyclope neritea*, *Littorina saxatilis*...), certains mollusques bivalves (*Ostrea edulis*, *Pinna nobilis*, *Ruditapes decussatus*, *Cerastoderma edule*, *Mya arenaria*...), des siponcles, etc.) ;
- ❖ Contribuer à l'amélioration de la connaissance concernant la seiche (ex : mesurer la période d'éclosion sur un casier (expérimentation à mener), estimer le nombre d'œufs intra-Bassin et leurs supports de répartition (casiers, herbiers...), étudier l'effet de la régression des herbiers sur le stock de ponte) ;
- ❖ Etudier l'abondance et la répartition des espèces d'hippocampes présentes localement, suivre leurs évolutions et comprendre les relations de ces espèces avec leur habitat ;
- ❖ Participer au développement de la connaissance sur la faune abritée par les herbiers et sur le rôle qu'ils jouent pour elle ;
- ❖ Améliorer la connaissance sur les zones humides (prés salés et domaines endigués) (ex : cartographie des habitats naturels au sens phytosociologique, évaluation de la pertinence des produits chimiques de lutte contre les moustiques, inventaire de l'ichtyofaune, étudier la productivité des milieux et notamment la matière organique exportée vers le milieu marin) ;
- ❖ Participer à la définition des fonctionnalités écologiques des zones humides à l'échelle de la façade Atlantique ;
- ❖ Soutenir la réalisation d'un bilan de la diversité algale, l'identification des enjeux relatifs à ce groupe (espèces protégées, patrimoniales et espèces exotiques notamment) et une meilleure compréhension des interactions avec le milieu (indicateurs) ;
- ❖ Mieux comprendre l'effet corridor au niveau des passes (flux de poissons, panache, courantologie, etc.) ;
- ❖ Collaborer à l'amélioration de la connaissance sur l'origine des pollutions (pesticides, hydrocarbures, etc.) ;
- ❖ Collaborer à l'amélioration de la connaissance sur l'impact de certaines activités (nautisme, pêche à pied, etc.) sur le milieu ;
- ❖ Contribuer à l'amélioration de la connaissance sur la dynamique des flux hydrosédimentaires à l'échelle du Bassin ;
- ❖ Disposer de façon régulière d'états de référence sur les éléments clefs de fonctionnement du Bassin : état sédimentaire, cartographie des habitats, apports des cours d'eau en permanence...

## 2.2. Principaux échanges

- ❖ l'importance de l'influence de l'homme qui façonne le Bassin sédimentairement ou même biologiquement, ce qui caractérise cet espace et nécessite de bien discriminer ce qui relève de son influence et des facteurs naturels ;

- ❖ la nécessité de disposer de façon régulière d'états de référence sur les éléments clefs de fonctionnement du Bassin : état sédimentaire, cartographie des habitats, apports des cours d'eau en permanence... Cette idée, évoquée lors des ateliers et qui ne se retrouvait pas dans la liste des actions a fait consensus ;
- ❖ l'intérêt de disposer des références historiques sur les espèces. L'IFREMER a publié un rapport en ce sens sur une grande majorité d'espèces à l'exception notable des oiseaux qui nécessiterait un retour sur l'historique. Un consensus a été trouvé sur cette proposition ;
- ❖ le positionnement du Bassin à une échelle plus petite (ensemble du Golfe de Gascogne) est nécessaire, et pas uniquement pour les zones humides comme indiqué dans la liste d'actions. L'ensemble des participants étaient d'accord sur ce point ;
- ❖ le caractère indispensable de prioriser les efforts de connaissance sur les espèces et habitats sur lesquels nous avons une responsabilité internationale. La liste des habitats et espèces à statut est disponible mais pour plusieurs participants elle apparaît insuffisante comme liste d'espèces à enjeux. Par exemple, les ressources halieutiques sont également d'intérêt « patrimonial » ;
- ❖ le constat que la connaissance était déjà nombreuse mais peu disponible et éclaté, d'où l'urgence de la mettre à disposition de façon synthétique et accessible => renvoi vers objectif 4. Les participants étaient d'accord sur la nécessité de prioriser ce point ;
- ❖ la difficulté de connaissance sur certains aspects : l'évaluation des stocks (hors espèces « sédentaires » comme la palourde) pour aller au-delà de l'indice débarquement jugé partiel, et prendre en compte les fonctionnalités, la compétition entre filtreurs (même si cela est déjà étudié en Baie du Mont Saint-Michel par exemple). Un consensus a été trouvé sur le fait que le temps de compréhension sera long.

### 3. « Mettre en commun, développer et croiser les observatoires et les indicateurs de suivi du milieu naturel »

Objectif initial : « développer des observatoires et des indicateurs du patrimoine maritime ».

- Pertinence jugée forte si tous les acteurs concernés participent.
- Faisabilité jugée forte puisqu'il y a déjà une forte densité de suivis existants, ainsi que de l'attente de la part des acteurs concernés.

#### 3.1. Exemples de moyens d'action

- ❖ Mettre en place un observatoire d'espèces remarquables (inscrites sur les listes Natura 2000, OSPAR...), un observatoire d'espèces ordinaires importantes (seiche, bigorneau perceur...), un observatoire des espèces invasives (crépidules, baccharis, spartine anglaise, grenouille taureau, écrevisse de Louisiane...);
- ❖ Contribuer au suivi de l'évolution phytosociologique des habitats naturels des zones humides ;
- ❖ Participer au suivi de l'évolution de la diversité algale ;
- ❖ Augmenter la fréquence de suivi cartographique des herbiers (*Zostera noltii* et *Zostera marina*) réalisé dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau ;
- ❖ Participer au renforcement des suivis de la qualité de l'eau (ex : mesurer et suivre les débits des tributaires du Bassin, intensifier certains réseaux de suivi, développer un suivi au large du Bassin) ;
- ❖ Compléter les indicateurs de pression sur le milieu ;
- ❖ Participer à la définition d'indicateurs de bon fonctionnement écologique ;

- ❖ Participer à la définition d'indicateurs de qualité environnementale dans le cadre des sciences participatives ;
- ❖ Mettre en place des réseaux de science participative en complément de la connaissance des experts ;
- ❖ Favoriser les échanges de protocoles de terrain, unifier les techniques pour que les actions puissent être complémentaires et pour garantir une comparaison dans le temps (ex : comptages communs des oiseaux).

### 3.2. Principaux échanges

- ❖ **La nécessité de croiser les indicateurs et observatoires entre eux autant que de les développer de façon autonome** : par exemple sur l'état d'un habitat et les activités liées. Cela concerne les suivis biologiques mais aussi, de façon indispensable, les suivis socio-économiques. Les participants sont d'accord sur l'intérêt et sont disposés pour assister les suivis à réaliser. A ce titre une carte ou un catalogue des suivis menés dans le Bassin serait un plus évident.
- ❖ **L'intérêt de disposer de méthodes fiables sur les suivis socio-économiques** : l'étude fréquentation portée par la DDTM a montré tout l'intérêt de ces méthodes pour éclairer les décideurs. Un consensus a été trouvé sur ce point.
- ❖ **L'importance d'un suivi et d'une caractérisation des communautés et non seulement des espèces** : un consensus a été trouvé sur ce point.
- ❖ **L'intérêt d'un observatoire en continu également sur des espèces introduites mais non invasives** : observatoire permanent de la biodiversité.
- ❖ **L'imbrication des échelles** : les participants ont reconnu l'intérêt d'observatoires à des échelles plus petites : Observatoire de la Côte Aquitaine, département, région, Golfe de Gascogne mais également la nécessité de disposer des éléments à l'échelle de la zone d'étude du PNM. Un consensus a également été trouvé sur le fait que l'essentiel était de rendre accessible et disponible les suivis pour ne pas les multiplier. Le cadre du Système d'Information Nature et Paysages (SINP) permet d'imbriquer ces différentes échelles, toutes pertinentes, en référençant les dispositifs.
- ❖ **La notion de sciences participatives** a été jugée pertinente sur le Bassin de façon consensuelle, étant donné la collecte d'informations régulières par les plongeurs (avec un gros effort de saisie des données 2000/2004), l'existence de projets en cours (hippocampes) et la très forte volonté de participer. Lors du débat en plénière (après-midi), la question de la participation des professionnels pêche et conchyliculture a été posée et l'exemple du suivi palourdes rappelé. La LPO et le Parc du Teich ont rappelé que cela était très efficace, au moins sur des espèces connues comme les oiseaux : plus de 250 000 données récoltées autour du Bassin dans la base faune Aquitaine. IFREMER a rappelé la démarche « Sea Grass Watch » qui pouvait offrir un cadre pour mettre en place un projet autour des zostères le long de l'Atlantique (démarrage du projet en Bretagne/Pays de Loire dans le cadre d'une convention Agence AMP/FFESSM).
- ❖ Les gestionnaires présents (ONFCS, SEPANSO, PNR) ont confirmé leur demande d'**avoir des protocoles harmonisés et centralisés sur le suivi d'espèces et d'habitats commun** qui pourraient renseigner le tableau de bord du Bassin. Les réunions organisées autour du projet de PNM ont permis d'initier cette dynamique qui apparaît indispensable.

#### 4. « Centraliser et rendre accessible les connaissances, suivis et projets existants et partager cette référence auprès des acteurs du territoire et des usagers du territoire »

Objectif initial : « centraliser les connaissances, suivis et projets existants et partager cette référence auprès des acteurs du territoire et du grand public ».

- Pertinence jugée forte parce que beaucoup de données sont déjà existantes.
- Faisabilité jugée moyenne.

##### 4.1. Exemples de moyens d'action initialement proposés et non modifiés

- ❖ Offrir aux acteurs et au grand public une vision complète de l'ensemble des résultats, projets et actions sur le territoire du PNM. Constituer ainsi un centre de ressources et d'informations ;
- ❖ Réaliser des synthèses (notamment thématiques) sur l'ensemble de la connaissance disponible (ex : par famille de contaminants sur la qualité de l'eau) et les rendre accessible ;
- ❖ Créer un lieu d'échanges et de partage d'expériences (réunions ponctuelles pour faire le point sur des études et programmes en cours, groupes de travail thématiques, etc.) ;
- ❖ Assurer une veille des programmes locaux et la diffuser ;
- ❖ Mettre en place un site internet d'accès à l'information ;
- ❖ Vulgariser et partager la connaissance auprès du grand public.

##### 4.2. Principaux échanges

- ❖ **L'importance de traiter tous les publics et le caractère vague de la notion de grand public** : un consensus a été trouvé sur ce point.
- ❖ **L'importance d'un lieu de mise à disposition pédagogique des informations** : cela passe par une vraie animation et un effort de synthèse adapté aux différents publics. Malgré l'existence de centres, cette vision globale sur le Bassin n'existe pas et apparaît comme un enjeu fort. Un consensus a été trouvé sur le fait qu'un PNM pourrait assurer ce rôle (fédérer, coordonner, animer) et qu'il est nécessaire de le faire de façon proactive étant donné la pression démographique sans cesse accrue sur le Bassin. Cela apparaît un axe fort de ce projet de PNM au regard des autres PNM.
- ❖ Certains participants (ONCFS, SEPANSO, SCAPH PRO) ont évoqué le **rôle de cadrage des protocoles** que pourraient porter le PNM et ses organes de gestion pour petit à petit avoir une stratégie de connaissance et de suivi partagée et commune sur le Bassin.
- ❖ Le terme **centralisation** a été maintenu à la demande des participants car l'idée d'un point unique de référence est essentielle même si cela devra s'appuyer sur les centres, démarches (expositions, conférences...) et gestionnaires existants.
- ❖ La question d'**une base de données de référence commune n'a pas fait consensus**, même si elle semble intéressante pour certains groupes, comme les oiseaux pour ne pas perdre et valoriser la masse d'informations existantes.
- ❖ L'intérêt de **disposer d'un point d'informations également sur les autres Aires Marines Protégées en lien ou sur les autres PNM**.

## 5. Echanges et discussions en séance plénière de restitution de l'ensemble des groupes de travail

**BONNET Claude** : « Nous nous rendons compte de l'absence de synthèses des connaissances de tout ce qui se fait et qui existe. A un moment donné, il faudrait voir aussi l'interaction de la partie terrestre sur la partie maritime et inversement. »

**Intervenante** : « Vous avez parlé de sciences participatives ? »

**GERMAIN Laurent** : « A l'heure actuelle, au niveau du suivi du milieu marin sur le Bassin, trois strates existent qui ont besoin de mise en cohérence et de porter à connaissance :

- les experts : suivis menés par les uns et les autres sur les flux sédimentaires... (ifremer, station marine...),
- les gestionnaires : suivis dans les réserves naturelles, dans les domaines du conservatoire ou autres qui demandent de mettre en commun leur protocole,
- la science participative : suivis très importants.

Ces trois strates peuvent se compléter. »

## Regard vers l'océan, lien avec le Bassin

---

### Rapporteurs :

- MAZODIER Jean..... Coordination Environnement du Bassin d'Arcachon (CEBA),  
président
- LITTAYE Anne..... Mission pour la création d'un PNM sur le bassin d'Arcachon,  
chef de mission

### Participants :

- ANDRE-LAMAT Véronique..... UMR 5185 CNRS / Université Bordeaux III, laboratoire ADES
- BEAU Jean-Michel..... Office National des Forêts (ONF)
- BORDE SUE Dominique ..... OBS traitement
- CHEVALLIER Laurent ..... Brigade nautique Arcachon
- CHOLLON Jean-Jacques ..... Conseil Régional d'Aquitaine, aménagement et  
développement - Direction agriculture, forêt, mer,  
montagne
- KHAYATI Alice ..... AGLIA / CRPMEM Aquitaine, chargée de mission
- LE NOC Christophe ..... SEPANSO / RNN du Banc d'Arguin, conservateur
- MAGRI Stéphane ..... DREAL - Service Nature Espaces et Paysage - Natura 2000 en  
Mer, chargé de mission
- SIRE Jean-Claude ..... Association 44 ha (cap Ferret), secrétaire

## 1. « Soutenir l'acquisition de connaissance extra-Bassin et des passes »

Objectif initial : « participer à l'acquisition de connaissance ».

- Pertinence jugée forte.
- Faisabilité jugée moyenne.

### 1.1. Exemples de moyens d'action initialement proposés et non modifiés

- ❖ Soutenir l'acquisition de connaissance extra-Bassin afin d'améliorer la compréhension de l'influence océanique sur le fonctionnement des écosystèmes du bassin d'Arcachon et réciproquement (fonction corridor, flux de poissons...) en complément de l'existant ;
- ❖ Participer à la connaissance sur la circulation hydro sédimentaire entre l'océan et le Bassin (transport de matière, courantologie...).

### 1.2. Exemples de moyens d'action nouveaux ou reformulés

- ❖ Organiser et fédérer l'acquisition de connaissance ;
- ❖ Mutualiser et communiquer, aux différents groupes d'acteurs élus, gestionnaires et citoyens, les connaissances pour une vision globale des mécanismes en jeu.

### 1.3. Commentaires sur l'objectif

Une première question est la définition de l'échelle géographique pertinente de connaissance à avoir ? L'importance du canyon de Cap Ferret, situé à 30 miles nautiques des Passes est commentée ; ce canyon, avec un tombant de plus de 2000m entre le plateau continental et la fosse abyssal est certainement très riche en biodiversité ; son lien écologique directe avec le Bassin n'est pas connu mais pas évident du fait de la distance. Les participants sont d'accord sur l'importance à considérer un « espace » du plateau

continental (rôle et lien concernant les nurseries de poissons, les composés divers et les macros déchets transportés par le courant). L'expérience du naufrage du Prestige a démontré que l'océan peut transporter de très loin des matériaux indésirables dans le Bassin.

De plus en plus d'activités se développent le long des plages océanes de la presqu'île du Cap Ferret. Il est important d'accompagner ce développement et au préalable avec une connaissance sur les possibles et les impacts potentiels.

La pertinence de l'objectif est qualifiée de forte car pour disposer d'une approche globale du Bassin il est nécessaire de connaître et veiller un peu au large des Passes (anticipation).

#### 1.4. Commentaires sur les moyens d'actions

Sur le manque de connaissance, un sujet semble être passé sous silence : les eaux d'infiltration des stations d'épuration passent sous la dune du cap Ferret. Ces infiltrations pourraient émettre dans le milieu des éléments susceptibles d'être en lien avec des développements d'algues toxiques.

Il serait nécessaire de mettre en place des observatoires permanents au niveau des Passes pour comprendre les liens entre océan et Bassin et pour servir de sentinelle (pollutions diverses, macro déchets...).

## 2. « Développer et diversifier les activités identitaires du bassin d'Arcachon »

Objectif initial : « expérimenter des activités de production primaire à l'océan ».

- Pertinence jugée moyenne.
- Faisabilité jugée moyenne.

#### 2.1. Exemples de moyens d'action initialement proposés et non modifiés

- ❖ Apporter un appui technique au développement et à la recherche ;
- ❖ Bénéficier d'un espace d'expérimentation à l'ouvert pour installer de nouvelles productions (ex : récifs multifonctionnels) ;
- ❖ Explorer des potentiels non exploités.

#### 2.2. Commentaires sur l'objectif

Le terme « expérimenter » a choqué un participant qui estime que la réflexion n'est pas mûre et reste à faire.

La discussion a par la suite était vive sur le rôle du PNM à participer ou pas au développement d'activités économiques : le PNM doit-il accompagner le développement d'activités d'exploitation des ressources halieutiques ou au contraire « sauver » l'état naturel de la partie océane, encore peu ou pas anthropisée au regard des secteurs intra Bassin ? En effet, la lagune comme la côte océane sont à l'origine des habitats écologiques sableux, avec les spécificités de faune et de flore. Les activités ont modifié au fil du temps l'intra Bassin en installant des substrats durs et donc en favorisant des modifications de la biodiversité originelle.

Pour sortir du débat entre conservation et économie, les propos ont été modérés en rappelant que le « développement économique » n'est pas forcément synonyme de « nuisances ». Dans cet esprit, il est certainement dommageable pour la gestion de la mer d'être dans une politique d'attente. Le PNM peut être un outil d'impulsion, de promotion d'un développement de qualité ; il peut être accompagnateur de bons projets et sentinelles de mauvais projets.

### 2.3. Commentaires sur les moyens d'actions

La reformulation des moyens d'action doit être faite dans le sens d'accompagnement et de sentinelle.

## 3. « Assurer une veille sur le développement de nouvelles activités océanes »

Objectif initial non reformulé.

- Pertinence jugée forte.
- Faisabilité jugée forte.

### 3.1. Exemples de moyens d'action initialement proposés et non modifiés

- ❖ Avoir un droit de regard sur ce qui se passe au large (Energie Marine Renouvelable, activités aquacoles nouvelles...) et qui pourrait impacter le Bassin ;
- ❖ Exercer une vigilance sur le milieu et déclencher des alertes sur d'éventuels dysfonctionnements (actions de sentinelle du milieu).

### 3.2. Commentaires sur l'objectif

A associer au précédent.

## 4. « Maintenir les laisses de mer sur place »

Objectif initial non reformulé.

- Pertinence jugée forte.
- Faisabilité jugée forte.

### 4.1. Exemples de moyens d'action initialement proposés et non modifiés

- ❖ Sensibiliser à des alternatives de nettoyage total des laisses de mer étant donné les services qu'elles apportent (réseaux trophiques, habitat naturel, lutte contre l'érosion, etc.) ;
- ❖ Retirer uniquement les déchets issus des activités humaines des laisses de mer (ex : macro déchets inorganiques) ;
- ❖ Sensibiliser les acteurs et le public aux rôles des laisses de mer ;
- ❖ Améliorer la connaissance sur l'origine des macros déchets affectant la zone du PNM.

### 4.2. Commentaires sur l'objectif

Ce travail est entrepris depuis plusieurs années. Le PNM pourrait y contribuer notamment par une sensibilisation forte et pertinente des usagers des plages et par une sensibilisation des élus pour « alléger » les pratiques de nettoyage selon les saisons.

### 4.3. Commentaires sur les moyens d'actions

Ne pas considérer les laisses de mer que sur la côte océane ; elles ont un rôle important intra Bassin.

## 5. « Mise en cohérence du développement des activités de plage »

Pas d'objectif initial, objectif rajouté.

- Pertinence jugée moyenne.
- Faisabilité jugée moyenne.

## 6. Echanges et discussions en séance plénière de restitution de l'ensemble des groupes de travail

**Jean MAZODIER** indique qu'au cours des échanges du matin, un consensus n'a pas été trouvé entre les partisans d'une extension au large du parc (jusqu'au canyon du Cap Ferret pour certains) et ceux plus centrés sur le bassin d'Arcachon avec une extension moindre à l'ouvert.

**SOTTOLICHIO Aldo** : « Il existe une demande du grand public pour transférer la connaissance des recherches qui se font. Le retour n'est peut-être pas suffisant. Le problème de ces retours réside dans le fait que ce sont des opérations de recherches et qu'il n'est pas simple de faire passer ces résultats malgré l'effort de communication des chercheurs qui est de plus en plus fort (communication, journée d'informations...). Il faut adapter le vocabulaire. »

**MULCEY-LONGAU Claude** : « La zone militaire est-elle prise en compte dans le périmètre ? »

**LITTAYE Anne** : « Le périmètre découle de ce que nous voulons faire. Il n'y a pas eu de consensus le matin sur ce que nous voulons faire à l'océan. Le consensus a été d'affirmer l'importance à considérer un secteur océanique, jouant un rôle de corridor avec le Bassin. »

**NAVROT Cathy** : « Le problème des campings n'a pas été abordé alors qu'ils ont un impact direct sur les plages. »

**Intervenant** : « La question d'ouvrir de nouvelles plages avec des accès automobiles a été abordée et la réponse a été négative pour la presqu'île. Une des qualités du Bassin est la fréquentation des plages océanes. »

**GAUCI Pascal** : « Cette question des campings est aussi inscrite dans le SCOT et il y aura bien évidemment un dialogue entre le SCOT et le PNM. »

## \* Personnes présentes, absentes ou excusées aux groupes de travail et à la restitution (sauf erreur ou omission)

### 1. Personnes présentes à la restitution l'après-midi (sauf erreur ou omission)

ACOT-MIRANDE Jean-François .....	Association pour le Développement Durable du Bassin d'Arcachon (A2DBA), président
ALEGRE Michel .....	Mairie de La Teste de Buch, conseiller municipal
ANDRE-LAMAT Véronique .....	UMR 5185 CNRS / Université Bx III, laboratoire ADES
AUBY Isabelle .....	Ifremer Arcachon
AUDOUARD Sophie .....	DREAL Aquitaine, chef de division Milieux naturels et paysage
AUDY Olivier .....	Conseil Général de la Gironde, chef de bureau Economie Maritime et Projets
BARRE Elsa .....	Conseil Général de la Gironde, service Patrimoine naturel
BEAU Jean-Michel .....	ONF
BERTRAND Christine .....	Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins (FFESSM), chargée de mission des comités régional et départemental
BIDONDO Benoit .....	Comité Régional Conchylicole Arcachon Aquitaine
BIENIASZEWSKI Yves .....	Association "Gujan-Mestras Accueil", trésorier
BONIN Armelle .....	Société d'histoire et d'archéologie d'Arcachon et du Pays de Buch -
BONNET Claude .....	SEPANSO -
BORDES-SÛE Dominique .....	DBS Traitement -
BOS Jean-Robert .....	Le Betey, plage boisée à sauvegarder -
BOUQUEY Daniel .....	Association de Chasse Maritime du Bassin d'Arcachon (ACMBA), président
BOUREE Philippe .....	Fédération Française de Motonautisme - Collectif des Plaisanciers de Bateaux Pneumatiques, représentant aquitain
BRANGER Françoise .....	Bassin d'Arcachon Ecologie, présidente
BRAUGE Jean-Philippe .....	Ligue Aquitaine de Voile / élu lège Cap Ferret (commission mer littoral)
BRETEY Patrice .....	Mairie de Biganos, élu "responsable" capitainerie
CAILL-MILLY Nathalie .....	Ifremer Anglet, responsable du laboratoire.
CAMUT Jean-Pierre .....	CODEPPI -
CARIOU Tiphaine .....	DIRM Sud-Atlantique, mission de Coordination des politiques publiques mer et littoral
CAZALS Clarisse .....	CEMAGREF Bordeaux, chargée de recherche, Economie du patrimoine
CHAPELLE Romuald .....	ONCFS - Réserve Naturelle des Prés Salés -
CHAUVE Bernard .....	CODEPPI et ASYNPRO (Association Cabane Côte Noroit)
CHEVALLIER Laurent .....	Brigade nautique Arcachon
CHOLLON Jean-Jacques .....	Conseil Régional d'Aquitaine, aménagement et développement - Direction agriculture, forêt, mer, montagne
COINEAU Françoise .....	Association pour le Développement Durable du Bassin d'Arcachon (A2DBA)
COLIN Jean-Pierre .....	Association pour le Développement Durable du Bassin d'Arcachon (A2DBA)
CONAN Francis .....	Association des Plaisanciers du Bassin d'Arcachon
CONFOULAN Joël .....	Confédération des Entrepreneurs et les Préservations du Bassin d'Arcachon (CEPBA) -
CONTRE Pierre .....	Cercle de Réflexion sur l'Organisation des Mouillages du Bassin d'Arcachon (CDROM), président
COURGEON Laurent .....	DDTM DML -
COUTURIER Elise .....	GIP Littoral Aquitain, chargé de mission
COUZI Laurent .....	Ligue pour la Protection des Oiseaux
DAVERAT Michel .....	Conseiller Régional délégué, élu de la mairie de La Teste de Buch
DEDIEU Yves .....	Association des Professionnels du Nautisme en Aquitaine (APNA), président
DELPY Pierre-François .....	Union des Bateliers Arcachonnais
DENECHAUD Mireille .....	Union Nationale des Associations de Navigateurs de la Gironde (UNAN 33), présidente
DOUARIN Fabien .....	FFESSM, Club PAGURE et SCAPH Pro

DUPOUEY Marie-Agnès .....	Conseil Régional d'Aquitaine, directrice Tourisme et patrimoine naturel
DUPOY Jean-Claude .....	Association pour le Développement Durable du Bassin d'Arcachon (A2DBA)
DUPRAT Thierry .....	Mairie de La Teste de Buch, garde de l'île aux oiseaux
FEIGNE Claude .....	Parc ornithologique du Teich -
FOURNEAU Francis .....	Association pour le Développement Durable du Bassin d'Arcachon (A2DBA)
GALINIER Isabelle .....	Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA), direction des services Communication et Promotion touristique
GAUCI Pascal .....	Sous-préfet d'Arcachon
GAUME Louis .....	Arcachon tours et détours
GAURY Jean-Pierre .....	Fédération Vol Libre - Commissaire enquêteur
GAUTIER Alain .....	Port d'Arcachon
GERMAIN Laurent .....	Agence des Aires marines Protégées, chargé de mission Patrimoine Naturel
GRIMA Damien .....	Acroporis, vice Président
GUET Denis .....	Lycée Technique de la Mer
HIDALGO Véronique .....	MNBA Parc ornithologique Le Teich
HOLIK Clarisse .....	Association le Bety, plage boisée à sauvegarder
INCHAUSPE Marie-Laure .....	Pays Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre, chef de projet
JABOUIN Coraline .....	CRPMEM Aquitaine, chargée de mission
JEANDENAND Sabine .....	Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA), directrice générale des services techniques
JOUSSE Guy .....	Les Amis du lapin blanc, président
KANTIN Roger .....	Ifremer Arcachon, directeur station Arcachon
KHAYATI Alice .....	AGLIA / CRPMEM Aquitaine, chargée de mission
LABARBE Joël .....	APC kitesurf
LACROIX Christine .....	Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins (FFESSM), présidente CODEP
LAFFITTE Céline .....	CLPMEM Arcachon
LAFON Thierry .....	Comité Régional Conchylicole Arcachon Aquitaine
LAFOURCADE Béatrice .....	AST kayak
LAMBERT Peio .....	Mairie de Biganos, garde du site du domaine Malprat
LANCERON Hélène .....	Mairie de Gujan-Mestras, chargée de mission environnement et développement durable
LARROSE Viviane .....	Association des Pêcheurs Plaisanciers du Bassin d'Arcachon (APPBA), présidente
LE NOC Christophe .....	SEPANSO / RNN du Banc d'Arguin, conservateur
LE YONDRE Nathalie .....	Maire d'Audenge
LECANU Aurélie .....	Pays Barval - Axe 4 FEP
LEFEUVRE Matthieu .....	Fédération Française de Vol Libre, conseiller technique national
LEGAL Hervé .....	CODEPPI
LESAGE Jean-Pierre .....	Les Payageurs Marins (Fédération de la plaisance en Kayak de mer)
MAGRI Stéphane .....	OREAL - Service Nature Espaces et Paysage - Natura 2000 en Mer, chargé de mission
MALLET Bernard .....	Association Cap Termer, président
MARAILHAC Jean-François .....	SCAPH PRO, président
MARQUET William .....	Association Ecocitoyens du Bassin d'Arcachon
MAUVIOT Jean-Charles .....	Comité Régional Conchylicole Arcachon Aquitaine, directeur
MAYENC Michel .....	SYBARVAL - Syndicat Bassin d'Arcachon Val de Leyre, directeur
MAZODIER Jean .....	Coordination Environnement du Bassin d'Arcachon (CEBA), président
MEVELEC Eric .....	DOTM 33
MORA Gisèle .....	Association de Défense des cabanes et des quais ostréicoles des ports de Gujan-Mestras
MUGICA Julie .....	BRGM - Observatoire côte Aquitaine
MULCEY-LONGAU Claude .....	Association des Usagers, Pêcheurs et Plaisanciers de la Gironde (AUPP33)
MUSARD Olivier .....	Agence des Aires marines Protégées, chargé de mission
ODION Mélanie .....	Agence des Aires marines Protégées, géomaticienne
PAHUN Jean-François .....	Amis du littoral Nord Bassin d'Arcachon
PAPION Bérangère .....	Association OCEAN
PAQUET Michel .....	Comité du Bassin Adour-Garonne / ADEBAS
PASCAL Claude .....	Association des Plaisanciers du Bassin d'Arcachon, président
PATEY F. .....	COBAS
PERRIERE Jean-Guy .....	Maire d'Arès
PERUSAT Philippe .....	Maire d'Andornos-les-Bains

PICARD René .....	Association pour la sauvegarde du site naturel des Quinconces Saint-Brice
PLEGUE Adeline .....	Mairie d'Audenge, 1ere adjointe
POUCH Emilie .....	Vermillion REP SAS (pétrole), chargée de mission
POUPIN Louise.....	Syndicat Mixte de la Grande Dune, chargée de mission
RICAUD Philippe .....	ACLOU de l'Ile aux oiseaux -
RIGAUD Christian.....	CEMAGREF Bordeaux, chercheur en écosystèmes estuariens et poissons migrateurs amphihalins
RIVAUD Audrey .....	CEMAGREF Bordeaux, post-Doctorante
SAMMARCELLI Michel .....	Maire de Lège-Cap Ferret
SIRE Jean-Claude .....	Association 44 ha (cap Ferret), secrétaire
SOTTOLICHIO Aldo .....	Université Bordeaux I, chercheur en dynamique des sédiments
STORELLI Jacques.....	Association de Défense et de Promotion de Pyla-sur-Mer (ADPPM), président
THEVAND Adeline .....	Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA), ingénieur Pôle Environnement
THIBAUT Jean-Pierre .....	DREAL
VILLETORTE Michel.....	Delta Leyre, agriculteur
VOLMER Anne-Lise .....	Association de Défense et de Promotion de Pyla-sur-Mer (ADPPM)

## 2. Personnes absentes ou excusées (sauf erreur ou omission)

ALLOU Jérôme.....	ONCFS - Réserve Naturelle des Prés Salés
ALZIEU Pascale.....	Loubine club
APPRIOU Yves .....	Comité Départemental Olympique Sportif de la Gironde (CDOS33), vice-président
ATINAULT Sylvain.....	ONCFS 33
AUMOND Yoann .....	Institut des Milieux Aquatiques, bureau d'Arcachon
BARON Fabienne.....	Comité Départemental du Tourisme
BEAUGENDRE Jean-Marc.....	Union des Bateliers Arcachonnais
BECK Jean-Louis.....	Oceana
BEROUD Frank .....	DREAL Aquitaine - service eau, partie suivi de la qualité des milieux aquatiques
BLANCHARD Frédéric .....	Conservatoire botanique
BLANCHET Hugues.....	Station marine
BLOCH Brigitte .....	Comité régional du tourisme
BOIGNE Michel.....	Association des Pêcheurs Côtiers Girondins, président
BOS Nathalie .....	Ligue de Protection des Oiseaux Aquitaine, déléguée Nord-Bassin
BOUCHOLE André .....	DR Jeunesse, Sport et Cohésion Sociale
BOUKPETI Olivier.....	DDCS (cohésion sociale) - Jeunesse et sport
BRAME Patrick .....	Les Fines Flèches du Bassin d'Arcachon
BUDZINSKI Hélène .....	Université de Bordeaux - groupe LPTC
BUSQUET Béatrice.....	OTI Cœur du Bassin
BUTTET Serge .....	DDCS
CASTAIGNEDE Guy.....	ASYNPRO
CASTEGE Iker .....	Centre de la Mer
CAZE Grégory .....	Conservatoire Régional Botanique Aquitain, responsable connaissance flore/habitats
CHAHINIAN Yann .....	Club arésien de pêche sportive
COATNOAN Pascal.....	Agence de l'Eau Adour-Garonne
COIFFEC Gaëlle .....	OP ARCA-COOP
COUFFINHAL Bernard.....	Professionnel du nautisme
de CHAVANES Eric.....	DIRMER SA
de MONTAUDOUIN Xavier .....	Station marine Arcachon - MC Université Bdx 1
de TURCKHEIM Thierry.....	Association Protection et Aménagement de la presqu'île de Lège- Cap Ferret
DELNESTE Hélène.....	Femmes avenir
DES ESGAULX Marie-Hélène.....	Mairie de Gujan-Mestras
DESURMONT Xavier .....	Préfecture de Région Aquitaine SGAR
DIGNAN Pierre.....	Pêcheur à pied
DUBROUS Jean .....	ACLOU de l'Ile aux oiseaux, président
DUBUCH Nicolas .....	Pêcheur de vers
DUFFOUR Jean.....	Nautic service
DUPUY Frédéric .....	Conseil Général de la Gironde
DURAND Jean-Paul.....	Club Nautique Audengeois
ELIE Pierre.....	CEMAGREF
EROLES Jean-Jacques.....	Maire de La Teste de Buch

ETCHEVERRY Pantxika.....	Vermillion REP SAS, responsable études
FAITROP Michel.....	Comité de Défense et de Protection de la Presqu'île (CODEPPI)
FAVROUL Francis.....	CRPMEM Aquitaine
FERRON Michel.....	Association du port de Taussat Fontainevieille
FOULON Yves.....	Mairie Arcachon
FROIDEFOND Jean-Marie.....	Univ. Bx 1 - UMR 5805 EPOC - OASU + SEPANSO
GARABETIAN Frédéric.....	Station marine
GARDE Jean-Jacques.....	ACMBA / chasseur
GARRIGOU Sylvie.....	Conseil Général de la Gironde, direction de l'Economie et de l'Emploi
GAUBERT Christian.....	CG 33 et maire Lanton
GAUTIER Cédric.....	CAP AND RIDE / Club Ski nautique - Wakeboard Grand Piquey
GAUTIER Michel.....	Amis du littoral Nord Bassin d'Arcachon
GAZENDEL Laurent.....	Brigade nautique Arcachon
GIRAUDEL Josiane.....	Ecocitoyens du Bassin d'Arcachon
GOGA Dominique.....	Arcachon marine
GOULLIEUX Benoît.....	Ligue Aquitaine - Poitou-Charentes FNPSA
GRUET Noël.....	Association Amis Préfiguration Musée Maritime et Forestier du pays de Buch
GUCHAN Anne.....	Conseil Régional d'Aquitaine, chargée de mission Littoral et Parcs Naturels
JACOB Michel.....	Conseil Régional d'Aquitaine
JARNAC Roger.....	Club Nautique Lantonnais
JEQUEL Marc.....	FCBA (centre technique du bois)
JOULIA Hervé.....	Conseil Régional Aquitaine
LABAN Olivier.....	Comité Régional Conchylicole Arcachon Aquitaine
LABBE Bernard.....	FFESSM / CIALPC
LABROUSSE Jean-Michel.....	CLPMEM Arcachon
LACABE Jean-Louis.....	Mairie du Teich, conseiller municipal
LACAZE Hélène.....	Chantier naval Lacaze
LACAZE Jérôme.....	Chantier naval Lacaze
LAFON Bruno.....	Mairie Biganos
LAMOUREUX Méline.....	Agence de l'eau Adour-Garonne
LAPORTE Sylviane.....	CODEPPI
LAROCHE Didier.....	Conseil Général de la Gironde - Direction vie culturelle, environnement et tourisme, chargé de mission
LAVERNHE Emmanuelle.....	OTI Cœur du Bassin
LEFEVRE Richard.....	Amicale des Pêcheurs Lantonnais et du Nord Bassin, président
LEVI Francis.....	APBA
LUCAS-RIGAUD Géraldine.....	Association OCEAN
MACHADO Jos.....	Association Sibylline
MALFAIT Jean-Jacques.....	Université Bordeaux IV
MALLET Cyril.....	BRGM
MALLET Marielle.....	DIRECCTE
MALPEL Charles.....	Port Médoc A2PM (plaisance pêche) et MYCG
MARTINEZ Ludivine.....	CRMM
MENTEL Marc.....	Groupe de Recherches Archéologiques sur le Mur de l'Atlantique Secteur Arcachon (GRAMASA)
MEVEL Patrick.....	Centre de plongée Pyla-sur-Mer
MICHEL Charlotte.....	Usages et territoires
MONTANE Jean-Jacques.....	Mairie Andernos-les-Bains, adjoint au Maire
MORA Frédéric.....	Union des Professionnel du Nautisme du Bassin d'Arcachon
MORELL Jean-Christophe.....	Mairie de Lanton, conseiller municipal
NAVROT Cathy.....	SAGE "Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés"
PEROT Jean-Claude.....	APMMBALA (association des pensionnés de la marine marchande), président
PERRIERE Jean-Guy.....	Maire d'Arès
ROLLAND Guillemette.....	Conservatoire du Littoral
ROMERO Roger.....	NEBVA
SALLES Denis.....	CEMAGREF
SOULIER Laurent.....	Institut des Milieux Aquatiques
TERRASSON Guy.....	Association Voiles d'Antan + SNSM
THEON Jean-Philippe.....	Office du tourisme La Teste de Buch
THOMAS Laurent.....	Conseil Général de la Gironde
TRIJOLET Laurent.....	Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne
VIGNEAU Alain.....	Mairie Lanton, adjoint aux ports

## Contact et renseignements

LITTAYE Anne  
Chef de mission  
anne.littaye@aires-marines.fr  
Tél. : 05 56 22 32 11  
Port. : 06 72 65 34 16

**Mission d'étude pour la création  
d'un parc naturel marin  
sur le bassin d'Arcachon et son ouvert**  
15 avenue du Parc Péreire  
33120 Arcachon

[www.aires-marines.fr](http://www.aires-marines.fr)

